

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

ÊTES-VOUS SÛR DE BIEN ENTENDRE ?

(« **TESTEZ GRATUITEMENT*** »)
VOTRE AUDITION

PRENEZ RENDEZ-VOUS
AU **021 963 43 43**

ALAIN AFFLELOU

Acousticien

MONTREUX
Grand-rue 42

*Test non médical. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

LA CAVE
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcv.m.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacave-vm.ch



SoluTubes®
SA
Assainissement de conduites



STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC 1036 SULLENS 1895 VIONNAZ
Rue J-Girard 24 ch. des Tenevières 19 Ch. du Verger 2 Av. du Léman 8
T 022 368 30 04 T 026 664 00 04 T 021 731 17 21 T 027 281 30 04
F 022 368 30 07 F 026 664 00 07 F 021 731 50 91 F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

Novembre-Décembre 2022

N°5 - 27^e année

SOMMAIRE

PV du 14 septembre 2022:	4 à 7, 9, 11, 13 à 15, 18 à 20, 22, 23,
	29, 30, 32, 34, 35, 37, 38, 43, 44, 46
Ideal Line:	10
Laclinic:	17
Casino:	8, 24, 25, 45
Gastro:	26 à 28
Artisans:	40 et 41
Clin d'œil:	42

Bonnes Fêtes



Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch

vaudoise
Assurances



Livraison à domicile

Commande en ligne sur
lafountainemontreux.ch



Rue du Ctré 5, 1820 Montreux

CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA



MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • **021 960 14 46**
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTREUX
021 925 70 70 021 965 44 44

SORRENTINO



Buderus
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pellets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch

AMSTEIN

L'Ambassadeur de la Bière!

www.amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux - Eaux minérales - Jus de Fruits



NE MANQUEZ PAS NOTRE DÉGUSTATION !

BIÈRES & FONDUES

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022

De 11h à 16h dans nos locaux de St-Légier

AMSTEIN
L'Ambassadeur de la Bière!

N'oubliez pas votre fourchette à fondue !



Plus d'informations sur www.amstein.ch



MAGASIN DE ST-LÉGIER

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 - 1806 St-Légier

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 - 1860 Aigle

info@amstein.ch - +41 21 943 51 81

KALEC-MOTOR SA

Depuis 1947

Frédéric Kalbfuss

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS
RÉPARATEURS
AGRÉÉS

GRUNDFOS

moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,
1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49
E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux 2

Parutions: en 2023, 3 x papier - 2 x Internet.

N° 1 mars, 25 février;
N° 2 mai - internet;
N° 3 juin, 21 juin;
N° 4 août - 30 août (internet);
N° 5 octobre, 29 novembre;

Prochain numéro: 25 février (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 1: **28 janvier**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

www.montreuxinfoville.ch

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 500 offres sur
www.publiaz.com

PUBLIAZ
GERANCE & COURTAGE

Avenue Claude Nobs 14
CP 1513 - 1820 Montreux
montreux@publiaz.com
Tél. + 41 21 966 00 66



swiss EXCLUSIVE
REALTY by Publiaz

uspp vaud
un service des propriétaires de l'immobilier

immobilier.ch
la plateforme suisse de l'immobilier

SwissRéseau
la plateforme suisse de l'immobilier

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils

*Montreux Info-Ville
vous souhaite
de très belles
Fêtes de fin d'année*



SC
SC SECURITE
www.scsecurite.com



protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois
www.scsecurite.com - info@scsecurite.com - 021 964 65 55

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 14 septembre 2022 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux.

Avec **86** conseillers présents (sur 98), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences: 86 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Carolanne Feissli, Geneviève Brunner-Frass, Christine Menzi, Johanne Vetter, MM. François Cardinaux, Jean-Marc Forclaz, Anthony Huys, José Jorge, Chrisophe Lombardo, Domenico Silleri, Fabrice Yerly, Michel Zulauf.

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Avant d'aller plus en avant, je souhaite que notre assemblée rende hommage à M. Hubert Lustenberger, président de ce Conseil en 1964, et qui nous a quitté le 26 août dernier. Je vous invite à vous lever afin d'observer une minute de silence.

Minute de silence.

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y faisant figurer les points suivants.

Au Point 3, Nominations, rajout d'un point:

3.4. *d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Susanne Lauber Fürst (ML), démissionnaire ;*

Au point 9, développement des motions et des postulats, rajout de 3 points

9.1. *Motion de Mme Béatrice Tisserand: «Mise à disposition de locaux sur le territoire montreuvisien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+»*

9.2. *Motion de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud «Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale»*

9.3. *Postulat de M. Olivier Müller «Pour un PACOM qui tienne compte de nos villages»*

Au point 10, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout de 6 points:

10.1. *Interpellation de M. Tal Luder: «Avancement du projet de refonte du règlement des rentes municipales»*

10.2. *Interpellation de M. Romain Pilloud, Mme Jessica Ruedin et M. Pierre Loup: «Comment éviter de débrancher la prise ?»*

10.3. *Interpellation de M. Angelo Giuliano: «Economies d'énergie: la Commune de Montreux se prépare-t-elle à mettre le couvercle sur la casserole?»*

10.4. *Interpellation de M. Christian Fürst: «Crise énergétique - quelles démarches de notre Municipalité?»*

10.5. *Interpellation de M. Mathieu Ehinger: «Zones réservées et PACOM, suite du programme?»*

10.6. *Interpellation de M. Kelvin Kappeler: «Le danger d'un mauvais placement des bandes cyclables»*

Je sou mets cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par: 74 OUI, 0 NON et 0 abstention.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je vous remercie par avance de votre concision, au vu de l'ordre du jour chargé de cette séance.

Je vous précise aussi qu'en cas de débats encore en cours à 23h30, nous procéderons à un vote sur le maintien de la séance après minuit, ou sur un report à demain, jeudi 15 septembre, à 20h00.

Je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 14 septembre 2022.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2022

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de juin à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 22 juin 2022, y a-t-il des demandes de modifications? Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT:

2.1. de M. Yves Depallens (PLR), démissionnaire ;

2.2. de M. Joseph Filippone (PLR), démissionnaire ;

2.3. de M. Gaëtan Cousin (Les Verts), démissionnaire.

M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Messieurs:

- Michel Posternak, en remplacement de M. Yves Depallens (PLR), démissionnaire;

- Sébastien Giovanna, en remplacement de M. Joseph Filippone (PLR), démissionnaire;

- Hervé Devenoge, en remplacement de M. Gaëtan Cousin (Les Verts), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Messieurs Posternak, Giovanna et Devenoge de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.



QR-Code du n° 4 2022



QR-Code du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom respectif, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS!

Lecture de l'article 6.

Messieurs Michel Posternak, Sébastien Giovanna et Hervé Devenoge sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection et vous souhaitons la bienvenue au sein de cette assemblée.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous convient!

3. NOMINATIONS

3.1. d'une ou d'un membre de la commission de gestion du Fonds Culturel Riviera, en remplacement de Mme Elisabeth Wermelinger (SOC), démissionnaire;

M. le Président

J'attends une proposition du groupe socialiste.

M. Marie Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Philippe Morier-Genoud.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de

notre règlement, d'élire M. Philippe Morier-Genoud tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Philippe Morier-Genoud vous êtes élu comme membre de la commission de gestion du Fonds Culturel Riviera et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2. d'une ou d'un membre suppléant(e) de la commission des finances, en remplacement de Mme Elisabeth Wermelinger (SOC), démissionnaire;

M. le Président

J'attends une proposition du groupe socialiste.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Olivier Raduljica.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Olivier Raduljica tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Olivier Raduljica vous êtes élu comme membre suppléant de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3. d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. Romain Pilloud (SOC), démissionnaire.

M. le Président

J'attends une proposition du groupe socialiste.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Mathias Ekah.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Mathias Ekah tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Mathias Ekah vous êtes élu comme membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4. d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Susanne Lauber Fürst (ML), démissionnaire

M. le Président

J'attends une proposition du groupe Montreux Libre.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a le plaisir de proposer la candidature de M. Vincent Haldi

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Vincent Haldi tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Vincent Haldi vous êtes élu comme membre de la commission de gestion et je vous en félicite.

Prochain numéro 2023 - 25 février version papier tous ménages

**MONTREUX
INFO-VILLE**

en 2023 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 25 février

distribution tous ménages

No 3 – 21 juin

distribution tous ménages

No 5 – 29 novembre

distribution tous ménages

No 2 – 5 mai

No 4 – 30 août

en page sur internet

en page sur internet

Applaudissements de l'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai sept courriers reçus à vous communiquer:

1. Lettre de démission de Monsieur Gaëtan Cousin (les Verts) démissionnaire – lecture.
Comme vous l'avez constaté, M. Cousin a déjà été remplacé ce soir.
2. Courrier de Madame Michèle Berdoz, habitante du Chemin de la Ballallaz 16 à Montreux - lecture.
Ce courrier sera joint au procès-verbal.
3. Courrier de M. Pierre Rais, habitant de l'Avenue des Planches à Montreux. Ce courrier porte comme titre: «Approvisionnement en énergie de la Commune de Montreux». La Municipalité ayant été mise en copie par le biais de notre Syndic, ce courrier sera joint au procès-verbal mais ne sera pas lu ici – si cela vous convient?
4. Le 4ème courrier est la démission de Monsieur Cosimo Trinchera (les Verts) – lecture

Monsieur Cosimo sera remplacé lors de la séance d'octobre.

5. Nous avons également reçu un courrier de démission de Mme Elisabeth Wermelinger de la Commission de gestion du Fonds Culturel Riviera, ainsi que de la suppléance de la Commission des finances.
6. La 6ème correspondance est un courriel de démission de M. Romain Pilloud du Conseil intercommunal de l'ASR – Lecture. M. Pilloud a déjà été remplacé ce soir.
7. Finalement, nous avons reçu un courriel de démission de Mme Susanne Lauber Fürst de la Commission de Gestion.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

5.1. relative au projet de constructions aux Grands-Prés à Baugy

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe de l'état général

du projet de constructions aux Grands-Prés à Baugy initié par votre Autorité.

Comme vous l'avez appris, un projet d'initiative communale a été déposé. Celui-ci a comme objectif de revoir le plan partiel d'affectation (PPA) «Les Grands-Prés», voté par votre Conseil, afin d'empêcher toute construction. En application du cadre légal en matière d'initiative communale, il appartenait à la Municipalité de vérifier sa recevabilité avant que les initiates et les initiants puissent débiter la récolte des signatures (voir art. 140 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, LEDP).

L'annulation d'un PPA peut aller à l'encontre de l'un des principes de l'aménagement du territoire, à savoir celui de la stabilité des plans. Début septembre, après un examen approfondi de cette question et des autres points à clarifier, la Municipalité a conclu que l'initiative était recevable.

Si les initiates et initiants parviennent à récolter, dans le délai de 3 mois imparti, les 2'529 signatures nécessaires, l'initiative sera transmise à votre Autorité par la Municipalité avec son préavis, éventuellement accompagné d'un contre-projet (art 147 et 149 de LEDP). En cas d'acceptation de celle-ci par vos soins, l'initiative ne sera pas soumise au vote du peuple et il appartiendra à votre Autorité de prendre



Grand'Rue 52,
1820 Montreux
Tél. 021 963 25 22
laiteriedegruyere1@gmail.com

Horaires d'ouverture:
Lun-Ven: 6h – 17h
Sam: 7h – 16h
Dim: Ouvert selon saisons



les décisions utiles à sa mise en œuvre. La loi prévoit encore que dans les Communes à conseil communal, la décision d'approbation de l'initiative est susceptible de référendum (art. 149 al. 1 LEDP). En cas de refus par votre Conseil, l'initiative sera soumise au vote populaire.

En parallèle de cette démarche, la procédure d'octroi du permis de construire s'est poursuivie selon les exigences juridiques. Après avoir vérifié la conformité du projet au PPA, la Municipalité a délivré le permis de construire lors de sa séance du 19 août dernier. Cette décision pourra ainsi être tout prochainement notifiée à l'ensemble des opposantes et des opposants, ce qui permet à la Municipalité de répondre à leurs oppositions et ouvre les voies de droit.

La Municipalité tient à préciser que cette décision n'influence en rien la suite de l'initiative communale évoquée précédemment. En effet, d'une part, ce permis de construire ne pourra entrer en force qu'une fois que les éventuels contentieux déposés contre cette décision à venir de la Municipalité auront été traités.

D'autre part, la Municipalité rappelle que le projet ne pourra être réalisé que si votre

Autorité accepte encore deux préavis, l'un relatif au giratoire à réaliser en amont du site et l'autre relatif au droit de superficie, sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP). Or, afin d'éviter toute confusion entre les différentes démarches politiques engagées, la Municipalité ne déposera ces préavis qu'une fois le traitement de l'initiative communale finalisé et, naturellement, uniquement dans l'hypothèse où cette procédure n'aboutirait pas à l'impossibilité de concrétiser le PPA contesté par l'initiative.

Par ailleurs, dans la continuité du communiqué de presse du 10 juin 2021, la Municipalité vous informe que l'Association Sécurité Riviera avance sur l'étude de faisabilité d'une maison de la sécurité sur la parcelle communale située en face du stade de la Saussaz. Ce projet étant porté par l'ASR, celle-ci communiquera prochainement sur cet objet.

En résumé, la Municipalité poursuit ses travaux conformément aux décisions antérieures du Conseil communal, sans pour autant freiner ou bloquer les démarches qui viseraient à empêcher ce projet immobilier de se réaliser.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de

bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1. sur le préavis No 20/2022 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'450'000.- TTC au maximum, pour le déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme depuis le bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux qui sera démolie, afin de permettre la construction de l'extension du collège de Montreux-Est, vers le bâtiment de l'ex-hôpital sis avenue de Belmont 25 à Montreux. (Rapp. M. François Cardinaux);

M. le Président

M. François Cardinaux étant absent, il est remplacé à la tribune par M. Benoît Ruchet, membre de la commission, que je remercie et invite à rejoindre la tribune, avec sa carte de vote.

PUBLICITÉ



MoinelImmobilier Sàrl



Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com

**20.10 -
30.11.2022**

PRÉSENTÉ PAR

GRÉGOIRE
FURRER

&



UN LIEU INÉDIT
PORT DE TERRITET
MONTREUX
CHAPITEAU MAGIC
MIRROR
SCÈNE 360°

YANN LAMBIEL

CUCHE & BARBEZAT

JENNY LORANT

MARC DONNET-MONAY

NATHALIE DEVANTAY

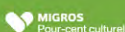
LES MUSICIENS

KEUMART & FLORENT BERNHEIM

MÉDIAS



PARTENAIRES



SOUTIENS INSTITUTIONNELS



**BILLETTERIE SUR
REVUEVAUDOISE.CH**



M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre salue la solution de réutilisation d'un bâtiment communal dont on sait qu'il ne pourra pas être remplacé avant que le nouveau PACom soit sous toit, voté et entré en force. La réutilisation de bâtiments ou logements est généralement une solution écologique.

Les travaux envisagés paraissent avoir été pensés de manière pragmatique, en évitant les transformations coûteuses. Il n'empêche que le coût des travaux reste élevé et Montreux Libre souhaite que la Municipalité veille attentivement à ce qu'aucun dépassement financier n'ait lieu.

L'enveloppe que le conseil communal votera probablement tout à l'heure doit être considérée comme un plafond maximum, et toute éventuelle économie sur ce montant doit être envisagée si possible. Montreux Libre soutiendra ce crédit à une majorité de ses membres.

Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chers collègues

Le groupe des Vert.e.s soutient le présent préavis amendé, car la Commune n'a actuellement pas d'alternatives à disposition en ce qui concerne l'emplacement futur des Services des travaux publics et des Services de l'urbanisme.

Néanmoins, j'aimerais faire part de notre déception car ce préavis ne tient guère compte de la crise énergétique: On propose d'occuper entièrement les 2 étages du bâtiment à disposition (à part des toilettes et douches superflues). Certes, l'occupation d'un seul étage créerait des locaux trop exigus, mais la variante choisie crée des bureaux avec des surfaces plus que généreuses, comme des bureaux pour 2 personnes qui mesurent 38 m2 chacun! Et tous ces locaux doivent être chauffés, illuminés et entretenus. On aurait pu condamner quelques locaux supplémentaires et économiser de l'énergie précieuse.

Finalement, nous aurions aussi salué l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Pavillon. Merci de votre attention

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité et l'administration communale

pour le travail réalisé pour l'élaboration de ce nouveau préavis pour le déménagement du service des travaux publics et de l'urbanisme.

Même si nous regrettons l'aspect temporel qu'implique ce projet, fixé à 10 ans, qui écarte certaines énergies renouvelables - pas de photovoltaïque, pas de remplacement de la chaudière à mazout notamment - s'éloignant ainsi des stratégies menées actuellement en matière de politiques publiques et permettant, au passage, des économies financières substantielles sur ces frais de fonctionnement.

Nous relevons que ce projet apporte une solution rapide, une solution rationnelle, qui permet à la Commune d'investir dans la transformation d'un bâtiment public en y impliquant des entreprises locales de la construction, plutôt que de louer des locaux à un tiers.

Et enfin, ce projet a le grand mérite d'améliorer les conditions de travail des employées et employés communaux par le doublement de la surface des bureaux et il crée un nouveau poste de travail.

En conclusion le groupe socialiste acceptera ce préavis et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention.

Amendement de la commission

6. d'amortir, sur ~~20~~ **ans 10 ans**, cet investissement par le compte de fonctionnement No 351.00.3321;

VOTE l'amendement est accepté par 80 OUI, 1 NON et 3 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Benoît Ruchet (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2022 de la Municipalité du 20 mai 2022 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'450'000.- TTC au maximum, pour le déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme depuis le bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux, qui sera démolí afin de permettre la construction de l'extension du collège de Montreux-Est, vers le bâtiment de l'ex-hôpital sis avenue de Belmont 25 à Montreux,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme depuis le bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux, qui sera démolí afin de permettre la construction de l'extension du collège de Montreux-Est, vers le bâtiment de l'ex-hôpital sis avenue de Belmont 25 à Montreux;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'450'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143;
6. d'amortir, sur **10 ans**, cet investissement par le compte de fonctionnement No 351.00.3321;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 69 OUI, 7 NON et 9 abstentions.

6.2. sur le préavis No 21/2022 relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME). (Rapp. Mme Géraldine Torchio);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En deux points: premièrement je déposerai un amendement à la fin de la discussion et deuxièmement je vais revenir sur un point du rapport.

Je ne peux que regretter que la CMCSI n'ait pas fait partie du processus, même si l'objet, le système à remplacer est très pointu et correspond à des besoins spécifiques, le règlement de la CMCSI que la Municipalité a édicté précise qu'elle est consultée pour tout projet important et au vu des sommes, il me semble qu'il s'agit d'un projet important.

Ce point sera discuté prochainement et je reviendrai avec une interpellation à la prochaine séance.

Etant donné le déroulement du processus je vais proposer mon amendement qui aura comme but de pouvoir suivre les frais (la partie maintenance), qui sont tout de même

IDEAL LINE

Le Centre **IDEAL LINE MONTREUX**
offre un concept unique

Nous répondons au besoin naturel de chacun de rester jeune, plus mince et en forme. Les traitements **IDEAL LINE personnalisés** s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes ainsi qu'aux juniors pour lesquels nous avons des programmes adaptés, dès l'adolescence.



★ PROGRAMMES Perte de POIDS avec notre capsule amincissante « Cocoon »

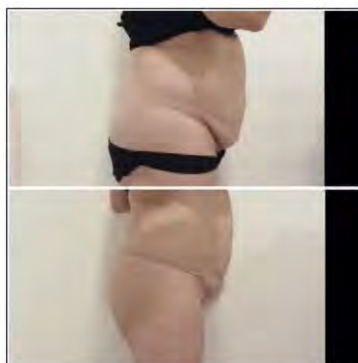
Différents programmes minceur vous permettent de perdre autant de kilos que vous le souhaitez.

Le Cocoon stimule les métabolismes, les résultats sont visibles séance après séance et durables dans le temps.



★ PROGRAMMES Mincir zones par zones avec la CRYOLIPOLYSE

Effet Liposuction, sans inconvénients post opératoires. Elimination des graisses par Cristallisation à basse température et Electrostimulation qui raffermi la peau.



★ PROGRAMMES ANTI-CELLULITE Liftants ANTI AGE Visage et Corps

INDIBA Thérapie (Exclusivité Vaud)

STRAVAX Stretching Cellulaire

Techniques basées sur la régénération cellulaire. Sans douleurs

Action Minceur, Fermeté, Detox



IDEAL LINE MONTREUX

Av Planches 20, 1820 Montreux

Tél : 021 532 22 22

conséquents, avec CHF 54'900.- qui correspondent pour moi à un demi EPT.

En informatique, pour ceux qui savent, parfois les prix demandés ne correspondent pas franchement à la réalité ou sont arbitraires par rapport au prix d'une licence. Je vous proposerai ce texte et j'espère qu'il y aura une discussion sur sa prise en considération et sur sa pertinence.

Je dépose l'amendement suivant:

Amendement

De modifier le point 6 des conclusions comme suit:

6. de valider la mise aux budgets 2024 et suivants d'un montant de CHF 54'900.- pour sa maintenance.

Et d'ajouter un point 6.b. aux conclusions 6.b. *De demander à la municipalité de négocier dès 2025 et chaque année le prix de la maintenance en se basant sur l'utilisation effective des prestations de support de l'année précédente.*

Cet amendement n'empêche pas le projet de se dérouler et n'empêche pas de payer la première année de maintenance, mais comme discuté en commission, bien qu'il m'ait été dit que la Municipalité allait réévaluer la maintenance une fois que le projet serait sur les rails, il a fallu que j'en parle pour que l'on me le dise.

Je préfère prévenir plutôt que guérir et cela permettra à ce Conseil d'une part d'avoir une vue sur ce montant qui dépasse la compétence de la Municipalité et d'autre part rien ne nous empêche, une fois que nous avons constaté que la Municipalité renégocie et revient chaque année, de supprimer cette décision et de la laisser procéder comme elle l'entend.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le Groupe socialiste considère effectivement crucial pour l'avenir et la gestion de l'accueil pré et parascolaire d'acquiescer et mettre en place un programme de gestion des places d'accueil du REME qui répond clairement à un vœu de la CoGest figurant dans son rapport 2020.

Faciliter les démarches aujourd'hui laborieuses et réhibitoire effectuées chaque année auprès des différents systèmes d'accueil sera un soulagement pour beaucoup de familles. Et l'accès aux données statistiques pérennisera le soutien du Canton à la création de nouvelles structures d'accueil.

Le groupe socialiste est quasi-unaniment positif pour accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à préciser et M. Luder le sait, que dans le préavis il s'agit de la somme maximum qui est issue de l'appel d'offres le plus favorable qui a été noté en commission, tous les commissaires ont discuté de ces éléments, ils ont été soulignés et M. Luder les a acceptés, puisqu'il a accepté les conclusions du rapport sans amendement. Il faut bien se rendre compte que la mise au budget chaque année, est de toute façon discutée par votre Conseil.

En fonction de ce qui apparaît dans le budget, le Conseil peut demander des explications, se prononcer en hausse ou en baisse de la somme en question.

Cela dit, il a aussi été précisé en commission que ce montant de CHF 54'900.-, en ajoutant les éventuelles sommes qui étaient, selon M. Luder, trop élevées seront rediscutées et qu'il s'agissait chaque fois d'accorder une somme maximale pour la réalisation de ce préavis. Cette somme sera discutée avec ceux qui ont obtenu l'appel d'offre, chaque fois que nous en aurons la possibilité et avant chaque étape. Cela dit, la commission de gestion est en l'occurrence souveraine pour examiner les préavis, la façon dont ils sont gérés et la façon dont ils sont mis en œuvre. Par conséquent, la Municipalité considère que cet amendement n'est pas pertinent.

Amendement de M. Luder

6. de valider la mise au budget 2024 et suivants d'un montant de CHF 54'900.- pour sa maintenance.

Et d'ajouter un point 6.b. aux conclusions 6.b. *De demander à la Municipalité de négocier dès 2025 et chaque année le prix de la maintenance en se basant sur l'utilisation effective des prestations de support de l'année précédente.*

VOTE l'amendement et refusé par 35 NON, 30 OUI et 20 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Géraldine Torchio (Vert-e-s)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2022 de la Municipalité du 3 juin 2022 au Conseil communal relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME)

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accorder au du Réseau enfance Montreux et environs (REME) par le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse un crédit de CHF 560'000.- pour l'acquisition et la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME);
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir, sur 4 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement No 712.3329;
5. de valider la mise au budget 2023 d'un montant de CHF 40'000.- pour la gestion y relative;
6. de valider la mise aux budgets 2024 et suivants d'un montant de CHF 54'900.- pour sa maintenance.
7. de diminuer, après 2 ans de mise en œuvre du préavis, de 0.6 EPT le personnel dévolu à la gestion administrative du REME.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

6.3. sur le préavis No 22/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 410'000.- au maximum pour financer le renouvellement du parc d'horodateurs, à prélever sur le fonds 9281.602 «Office stationnement: général». (Rapp. M. Quentin Talon);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à la Municipalité car un point n'est pas clair, si j'ai bien compris ces 410'000.- sont déjà dépensés et les horodateurs déjà posés, ce qui fait que je me pose deux questions:

La 76^e édition consacrée à l'Autriche a séduit près de 15'000 spectateurs

La richesse du patrimoine culturel autrichien a été mise à l'honneur lors de cette 76^e édition du Septembre Musical Montreux-Vevey. Le festival a enregistré 15'000 spectatrices et spectateurs dont 25% de jeunes. Cinq concerts ont affiché complet.

Ce jeudi 29 septembre s'est achevée la 76^e édition du Septembre Musical Montreux-Vevey. La richesse du patrimoine culturel autrichien était sur le devant de la scène cette année. Onze concerts payants, dont cinq ont affiché complet, et une trentaine d'événements culturels gratuits ont attiré 15'000 spectatrices et spectateurs.

« Cette édition a été pensée comme une grande fête de la culture autrichienne, ouverte à tout un chacun. La programmation artistique proposait bien entendu de la musique classique, l'ADN de notre festival. Mais il y avait aussi de la musique folklorique, klezmer, pop et même du rock-metal. Entre les tarifs spécialement attractifs pour les jeunes, nos médiations culturelles et le concert d'ouverture consacré à l'œuvre de Prokofiev *Pierre et le loup*, notre public était constitué à 25% de jeunes (enfants et étudiants). Ma plus grande récompense ! » déclare réjoui Mischa Damev, directeur du festival.

Du 19 au 29 septembre, le festival a eu le privilège d'accueillir les meilleurs orchestres, chefs et solistes d'Autriche, berceau de la musique classique: Camerata Salzburg, Isabel Karajan, François Leleux, Quatuor Van Kuijk, Rolando Villazón, Hugues Borsarello, Wiener Sängerknaben, Quatuor Schumann, Wiener Symphoniker, Emmanuel Tjeknavorian, Michael Schade, Philharmonia Schrammeln, Bruckner Orchester Linz, Markus Poschner, Julia Hagen, Trio Artio, Moritz Weiss Klezmer Trio et Schloss Schönbrunn Orchester. Sans oublier le violon personnel de Mozart qui a été présenté et joué devant un public fasciné.

Dès le 4 septembre, une trentaine d'activités culturelles ont été proposées, telles que des concerts de différents styles de musique, une exposition sur Haydn présentée par la Fondation Esterházy, ainsi que deux médiations culturelles avec les écoles de la région. « J'ai été très heureux de constater la participation enthousiaste des habitants de la région, tant dans le public que sur scène ! » explique Laurent Maire, président de la Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey.

Septembre Musical Montreux-Vevey, une fenêtre sur le monde, www.septembremusical.ch

Contact: Yvonne Braun, yvonne.braun@septembremusical.ch, +41 79 205 00 68

Photos: www.septembremusical.ch/espace-medias



Les paniers cadeaux du terroir

Pour nos paniers cadeaux du terroir, nous vous proposons une sélection de produits de qualité et locaux issus de notre Marché des Halles.



Le Marché des Halles Planchamp est un lieu de rencontre pour tous les amoureux des produits locaux désirant trouver les plus belles spécialités gastronomiques de notre région sous un seul toit.

Situé en pleine nature, le Marché des Halles Planchamp est facile d'accès et 70 places de parking ainsi qu'une borne de recharge pour véhicules électriques sont à votre disposition gratuitement.

BOUCHERIES • TRAITEUR • LES HALLES
traiteurplanchamp.ch

Les paniers cadeaux du terroir

Pour tous vos événements

Pour particuliers, entreprises,
associations, ...

Des produits de qualité et du terroir
issus du Marché
aux Halles Planchamp

Unique grâce à vos personnalisations
ou à thème (du Valais, du boucher,
du fromager, du vigneron, ...)

Un service
« clés en main »

plus d'infos...



1. pour quelle raison faisons-nous les choses à l'envers?
2. si nous refusons ce préavis, cela veut-il dire que les nouveaux horodateurs seront démontés et que les anciens seront remis à leur place?

Merci pour vos réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question de M. Hunziker, il y a effectivement ce que nous appelons un compte d'attente qui est inclus dans les conclusions du préavis, à savoir qu'une partie de ces horodateurs ont déjà été montés suite à un premier appel d'offre qui a eu lieu il y a quelques années. Un nouvel appel d'offre, pour des raisons de procédure, a dû être relancé, ce qui fait que nous utilisons ce préavis pour pouvoir assainir ce compte d'attente. Le plus grand nombre des horodateurs ne sont pas concernés par ce compte d'attente et nous pourrions en faire l'acquisition et l'installation uniquement si vous votez ce préavis.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un poste que je proposerai de supprimer, il s'agit des CHF 3'000.- pour les autocollants, car je considère que PayByPhone devrait les payer lui-même.

Est-ce que cela veut dire que l'offre de gré à gré a été faite pour produire et poser les autocollants sur les 9 communes et que les CHF 3'000.- représentent la part de Montreux dans ce cas-là? Merci pour votre réponse technique.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous l'avez lu dans le rapport de commission il y a eu une discussion sur ces CHF 3'000.-. Il se trouve que ces CHF 3'000.- sont un montant pour acheter des autocollants qui ont des particularités techniques qui leur sont propres, qui nécessitent un achat particulier auprès de cette société. Le projet de renouvellement des horodateurs se concentre sur Montreux, peut-être qu'à l'avenir une opportunité de coordination se présentera.

Mais là il ne s'agit que des horodateurs qui se trouvent sur notre commune, cela ne concerne donc que Montreux.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite quand même savoir pourquoi ce n'est pas PayByPhone qui fournit sa propre signalétique? Nous avons accepté cette offre, cette société va pouvoir installer son système et engranger des centaines de milliers de francs de bénéfice et il faut encore payer CHF 3'000.- pour apposer leur marque et leur mode d'emploi à nos frais, je ne comprends pas...

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Quentin Talon (DA)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2022 de la Municipalité du 3 juin 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 410'000.- TTC au maximum pour financer le renouvellement du parc d'horodateurs, à prélever sur le fonds 9281.602 «Office stationnement: général»

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de 35 horodateurs et 34 parcomètres par l'achat de 45 nouveaux horodateurs et de 11 nouveaux parcomètres afin de renouveler le parc actuel;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 410'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte de bilan 9146;
6. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.121 «Office stationnement - Remplacement horodateurs»;
7. d'amortir intégralement cette dépense par le compte 400.3321;
8. de couvrir cet amortissement par un prélèvement sur le compte de fonds No 9281.602 «Office stationnement: général»;

9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 5 NON et 1 abstention.

6.4. sur le préavis No 23/2022 relatif à la virtualisation des prestations de l'Administration communale eAdmin et à la création de 1,5 EPT au centre informatique. (Rapp. M. Romain Pilloud);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais à nouveau déposer un amendement à ces conclusions.

Pour ce préavis, la CMCSI a été consultée à plusieurs reprises. Les discussions se sont bien déroulées, à tel point que - j'aimerais que Mme la Municipale Genier le confirme - après être passés par plusieurs rounds de discussions, de revue des propositions de contrat qui ont été faites à la Municipalité par Prime Technologies SA, il en est ressorti que grâce à la CMCSI, la maintenance ainsi que différents frais ont été réduits d'un montant à 6 chiffres. Je ne peux pas vous en dire plus parce que les débats de la CMCSI sont censés être confidentiels, ce qui est un total non-sens car nous ne pouvons rien dire de nos travaux.

Je trouve que dans le rapport c'est un peu faible de juste lire que, suite à des discussions, des décisions ont été prises et c'est pour cela que je dépose un amendement.

Cet amendement porte encore une fois sur la maintenance, qui a déjà été fortement réduite. Je souhaite modifier les conclusions comme suit:

Amendement

7. de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 20'000.- sur le compte 202.3158 pour la maintenance annuelle;

7b. de demander à la municipalité de négocier dès 2024 et chaque année le prix de la maintenance en se basant sur l'utilisation effective des prestations de support de l'année précédente

Ces CHF 20'000.- étant en partie des heures et du support que la Municipalité pourrait ne pas demander ou ne pas utiliser, je pense qu'il est important pour le fournisseur que la Municipalité se batte un peu pour nos contrats, montre qu'elle a un suivi et qu'elle ne compte pas payer ce qu'elle n'utilise pas.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je préciserai à M. Luder qu'il y a une brève référence dans le rapport indiquant que les membres de la commission ont disposés de plus d'un mois pour faire des commentaires et demander à ajouter des compléments. Cela a été rappelé à plusieurs reprises dans la discussion sur le site du Conseil.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout à fait, mais j'ai toute liberté d'attendre le plénum pour faire mes commentaires afin que tous mes collègues l'entendent et également les citoyens et contribuables qui se trouvent dans la salle ainsi que la presse, pour se faire une idée plus large de comment ce Conseil souhaite fonctionner et de ce qu'il ose prendre comme décisions.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement et je tiens d'ailleurs à remercier la commission. Un grand travail a été fait avec la CMCSI. Grâce à son intervention et aux négociations que nous avons pu avoir avec les prestataires, nous avons pu réduire les sommes, pas de 6 chiffres, mais de 5 chiffres si mes souvenirs sont corrects. Concernant l'amendement qui a été déposé ce soir, le problème est exactement le même que dans le cadre du programme du réseau REME. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de dépenser chaque année CHF 20'000.-. Il s'agit d'un montant maximum par année mis au budget, que le prestataire nous facturera par module. Cela veut dire que, si nous développons trois modules l'année prochaine, cela fera peut-être CHF 2'000 ou 3'000.-. Il s'agit d'un montant maximum de CHF 20'000.-.

La somme totale qui avait été discutée au départ avec le prestataire s'élevait à plus de CHF 100'000.-. Nous avons réussi à la négocier à CHF 20'000.-. Aujourd'hui, si vous acceptez cet amendement, cela veut dire concrètement que chaque année nous devons aller renégocier ces CHF 20'000.-, qui sont d'un montant très faible et cela donnera la possibilité au prestataire de revenir sur ce montant.

Il ne s'agit pas de CHF 20'000 par année, mais un maximum et nous paierons en fonction des interventions et des modules qui seront développés.

Amendement de M. Luder

7. de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 20'000.- sur le compte 202.3158 pour la maintenance annuelle;

7b. de demander à la municipalité de négocier dès 2024 et chaque année le prix de la maintenance en se basant sur l'utilisation effective des prestations de support de l'année précédente

VOTE l'amendement est refusé par 57 NON, 9 OUI et 19 abstentions.

M. Romain Pilloud (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL
DE MONTREUX**

vu le préavis No 23/2022 de la Municipalité du 10 juin 2022 au Conseil communal relatif à la virtualisation des prestations de l'Administration communale eAdmin et à la création de 1,5 EPT au centre informatique

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à offrir de nouvelles prestations dans le guichet virtuel eAdmin;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 562'624.- TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9146;
6. d'amortir, sur 5 ans au maximum cet investissement par le compte de fonctionnement 202.3313;
7. de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 20'000.- sur le compte 202.3158 pour la maintenance annuelle;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.
9. d'accepter la création d'un poste d'employé.e d'administration à 50 % au centre informatique;
10. d'accepter la création d'un poste de technicien.ne de support junior à 100% au centre informatique.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 1 NON, 3 abstentions

6.5. sur le préavis No 24/2022 relatif au financement des frais du Maître d'Ouvrage et de projets connexes, dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux. (Rapp. M. Angelo Giuliano);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme tout propriétaire de bâtiment, nous sommes contraints d'assurer l'entretien courant du Centre de Congrès et l'adaptation de celui-ci aux nouvelles normes, ou nouvelles technologies. On sait que l'adaptation aux nouvelles normes antisismiques et anti-incendie ont provoqué un programme de transformation très cher, accepté par la population lors du deuxième référendum sur le Centre de Congrès, en septembre 2020.

Mais la taille de ce bâtiment implique que d'autres travaux représentant des sommes conséquentes restent nécessaires, dans le cadre de l'entretien courant. C'est ce que représente une part importante des diverses dépenses prévues dans ce préavis.

Par ailleurs, le raccordement au nouveau système de chauffage à distance doit être salué et soutenu. Il représente en effet une vraie réponse aux problématiques du réchauffement climatique et à la nécessité impérieuse de sortir des énergies fossiles, également pour ne plus soutenir le satrape Poutine, qui finance sa guerre honteuse avec les revenus du gaz et du pétrole.

Il reste certes quelques dépenses qui sont dans la zone grise entre coûts d'entretien et coûts qui auraient pu (certains diront dû) être intégrés dans les coûts de transformation soumis au référendum. Mais le total de ces coûts dans la zone grise est très relatif par rapport aux 80 millions voté par référendum. Nous acceptons donc de le voter, d'autant plus que les choix de solutions d'entretien paraissent judicieux.

Il reste néanmoins nécessaire de bien expliquer à la population que des dépenses continueront à être nécessaires, après la transformation qui aura lieu entre 2023 et 2025, et que ces dépenses n'ont rien à voir avec l'objet soumis au vote de la population en 2019 puis en 2020. Montreux Libre votera dans sa majorité Oui à ce préavis.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de rénovation du Centre des Congrès et d'Expositions de 2018, dit 1.0, prévoyait un coût global de CHF 86.7 millions.

Soumis au référendum, seul le PLR l'a soutenu. L'UDC et le PS ont laissé la liberté de vote. Montreux Libre et Les Vert-e-s l'ont refusé. Le projet est vilipendé par certains élus, trop cher, démesuré, trop luxueux, en utilisant au passage de grossières contre-vérités notamment sur son financement et ses coûts.

Un vote émotionnel s'ensuit. Le projet est refusé de justesse, à une courte majorité de 94 voix, le 10 février 2019. L'annulation du vote par le Conseil d'Etat restera une péripétie sans suite.

En février 2020, le projet 1.2 dont le coût a été réduit à CHF 78 millions, soit de CHF 8.7 millions, est encensé par les élus qui avaient honni le projet 1.0 et accepté, à défaut d'alternative, par les autres. Le projet 1.2 est finalement accepté largement en votation populaire.

Pour rappel, la liste des investissements fastueux auxquels nous avons renoncé concerne pour l'essentiel la rénovation d'une partie du bâtiment, de ses sanitaires et de ses installations techniques. En contrepartie, nous avons ajouté une salle pour les sociétés locales. Une idée de génie dans un centre des congrès, vous en conviendrez.

Le projet 1.0 serait aujourd'hui terminé. Il aurait été réalisé, en raison des circonstances, dans une période très favorable pour toutes les parties, en pleine pandémie, sans inflation et aurait bénéficié de taux d'intérêt sur la dette extrêmement favorable à long terme.

Le projet 1.2 n'a pas débuté. Une rallonge de près de CHF 5 millions est demandée aujourd'hui, l'inflation est là, les taux d'intérêt montent, ...

La suite au prochain épisode.

Dans l'intervalle, je vous invite à soutenir ce préavis qui est sans alternative. Le Centre des Congrès et d'Expositions est nécessaire à Montreux et à la Riviera. Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste comprend bien les raisons de ce préavis et acceptera les conclusions du rapport à sa quasi-unanimité.

Il fallait s'y attendre, les retards pris à cause des changements du projet et de la pandémie engendrent des besoins de remplacer un certain nombre d'éléments.

De plus, permettre aux employés des bureaux de pouvoir ouvrir leur fenêtre

apporte un plus indéniable en matière de confort de travail.

Enfin, le projet connexe de réseau thermique MontCAD est une belle opportunité et apporte une réelle plus-value.

Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas en train de revenir sur nos engagements pris envers les montreuusiens mais bien d'adapter intelligemment certains éléments pour optimiser le projet de manière pragmatique et de poursuivre l'entretien courant. Merci pour votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est assez regrettable que M. Gay revienne sur tout ce qui s'est passé entre 2019 et 2020, en matière de contre-vérité, il en a fait une ce soir sur l'économie réelle discutée et convenue entre le projet numéro 1 et le projet numéro 2. Je trouve dommage que nous créions aujourd'hui la confusion entre ce qui a été décidé par la population, suite à des actions politiques qui étaient parfaitement légitimes, et ce dont nous discutons ce soir, qui justement, n'a pour ainsi dire rien à voir avec les montants et l'objet des transformations votées en référendum.

Par ailleurs, je pense qu'il est regrettable de mettre en cause le principe de pouvoir lan-





Le sac rouge | 132 x 188 CM



Rencontre | 114 x 182 CM



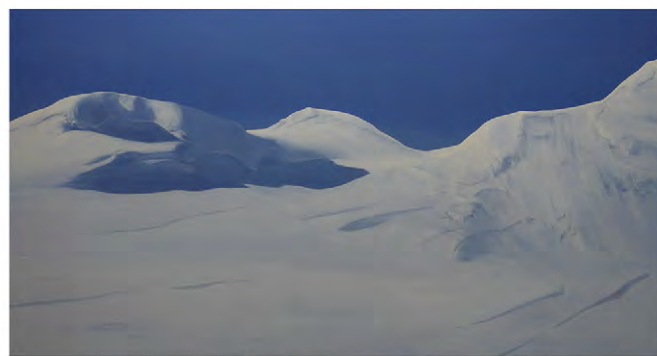
Villette | 80 x 160 CM



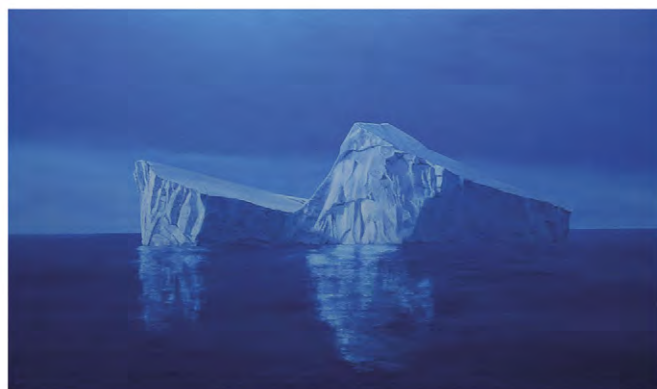
Lavaux Cully | 104 x 156 CM



HELMUT GUTH



Mont Rose | 120 x 220 CM



Groenland | 130 x 220 CM

PLEXUS ART GALLERY

Bernard CHASSOT, directeur artistique

vous prie

de lui faire l'honneur d'assister au vernissage de
l'exposition de

HELMUT GUTH

le jeudi 8 décembre 2022, dès 18h30
en présence de l'artiste.

jusqu'au dimanche 19 février 2023, de
14h à 18h du jeudi au dimanche.

Carton à présenter à l'entrée

RSVP avant le 7 décembre 2022 par e-mail ou
téléphone

La galerie sera fermée du 24 décembre 2022 au 5
janvier 2023

« Villa Murillo »,

Rue du Lac 61, 1815 Clarens/Montreux (Suisse)

Tél. : +41 79 241 89 13 ou bernard.chassot@crartrading.ch

www.galleryplexus.ch



LACLINIC

MONTREUX

Le 7 octobre dernier, «Laclinic», la clinique esthétique montreuusienne mondialement connue, célébrait en grande pompe son 20ème anniversaire en présence de 200 convives triés sur le volet.

Fondée en 2002 et née de l'esprit visionnaire du Dr Michel Pfulg, Laclinic est le **lieu de référence** pour toutes les **spécialités médicales et paramédicales** esthétiques, dans une approche holistique de la beauté.

Cette soirée d'anniversaire marque un tournant pour l'établissement, puisque le Dr Michel Pfulg prendra officiellement sa retraite au terme d'une carrière à la longévité exceptionnelle, qui l'a vu consacrer parmi les meilleurs chirurgiens esthétiques du monde.

Mais rassurez-vous, l'avenir de Laclinic est assuré, puisque la transmission a été organisée depuis 2 ans. Son fils Fabrice Pfulg a solidement repris les rênes de l'entreprise, entouré d'une équipe de chirurgiens et de médecins talentueux, qui partagent la vision artistique du fondateur et qui ont profité de la transmission de son immense savoir-faire.



cer un référendum, je souhaite rappeler que c'est le Conseil qui l'a décidé, ce n'est même pas un référendum initié par la population, mais c'est le Conseil lui-même qui s'est saisi et qui a décidé de ce référendum. Il est extrêmement dommageable que nous remettons en cause ce principe-là, sous prétexte que les conditions du marché ont changé. Si nous ne pouvons plus lancer un référendum ou une initiative, alors il faut le dire clairement et supprimer ce droit. Comme cela nous serons d'accord, nous voterons une fois et nous ne reprocherons pas à la population ou aux conseillers communaux d'avoir initié quelque chose qui, dans un contexte économique différent, peut avoir d'autres incidences et d'autres conséquences financières. Je pense que c'est malheureusement une remise en cause du principe même du référendum qui est dommageable et c'est la raison pour laquelle j'ai repris la parole.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste préciser, je ne sais pas si d'autres l'ont compris comme M. Gétaz, mais ce n'est en aucun cas le référendum que j'ai remis en cause.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Angelo Giuliano (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2022 de la Municipalité du 10 juin 2022 au Conseil communal relatif au financement des frais du Maître d'Ouvrage et de projets connexes, dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer les montants nécessaires pour assurer l'entretien minimal du Centre des Congrès et d'Expositions et le financement des frais du Maître d'Ouvrage relatifs aux travaux de sécurisation et de mise niveau du bâtiment pendant les années 2022 à 2025;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 27'500.- pour l'année 2022;

3. de porter, en lieu et place d'un budget moyen usuel de CHF 1'460'000.-, les montants suivants:

budget 2023.	CHF 1'734'800.-
budget 2024.	CHF 1'560'800.-
budget 2025.	CHF 1'902'800.-

4. de ventiler ces montants sur les comptes 161.3141, 161.3185, 161.3186, 161.3191 du chapitre "161 CCM SA" du budget communal;
5. de faire exécuter les travaux connexes présentés dans le présent préavis;
6. de faire exécuter les études et travaux nécessaires pour que le centre des congrès et d'expositions puisse être rafraîchi et chauffé par le réseau thermique MontCAD;
7. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 3'915'000.- au maximum;
8. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
9. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
10. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9123;
11. d'amortir, sur 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 161.3303;
12. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 2 NON et 9 abstentions.

6.6. sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Olivier Müller: «Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens». (Rapp. M. Fabien Willemin);

M. le Président

Je vous rappelle que cette motion a été transformée en postulat.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre regrette que ces deux objets n'aient pas été traités par une seule

commission. Notre collègue Müller est en droit de déposer autant d'interventions qu'il le souhaite, mais lorsque les objets sont aussi proches, il abuse de ces prérogatives en scindant intentionnellement ses demandes en plusieurs motion différentes. Nous espérons que sa propension à intervenir tous azimuts et à coup de textes d'une longueur inhabituelle dans ce conseil sera progressivement maîtrisée. Nous l'invitions à étudier les interventions déposées par les autres membres de conseil et à adopter une pratique plus en phase avec notre collège. Montreux Libre acceptera les deux motions, qui n'auraient dû en faire qu'une.

Mme Géraldine Torchio (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec attention que le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du rapport concernant la modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens.

Si nous nous réjouissons des projets présentés par la Municipalité pour le Parc à Bosse, car c'est sous ce nom que tous les enfants de Clarens connaissent cette place de jeux, nous restons dubitatifs quant à l'injonction de le moderniser absolument. Il suffit de s'y rendre entre midi et 2 heures, les jours de semaine, les après-midis dès la sortie des classes et les week-ends, entre 9h00 et 20h00, pour constater combien ce parc est habité par la population de Clarens. Depuis des générations, il est le décor d'innombrables souvenirs pour les Clarenciennes et les Clarenciens. Et c'est aussi ce côté suranné et son intégration dans le vieux Clarens qui lui donnent son charme irrésistible.

Ainsi, entretenir et adapter ce lieu mythique, évidemment! Mais le dénaturer par une modernisation de principe, non.

Pour cette raison, une partie des Vert.e.s de Montreux refusera ce postulat.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Pour répondre à Mme Torchio concernant la place de jeu du Vieux Clarens, j'ai senti en commission que cette dernière n'était pas favorable à une motion, c'est pour cela que je l'ai transformée en postulat. En ce qui concerne les conseils de M. Gétaz, je le remercie, mais je pense que de la part de quelqu'un qui monopolise la discussion sur tout le Conseil, je ne répondrais rien de plus.

Près de 5 ans et demi après le dépôt de mon postulat sur les places de jeu, je ne peux que constater que les choses avan-

cent dans la bonne direction pour rattraper le retard communal. Des mises aux normes de plusieurs places de jeux, une nouvelle place de jeu à Caux inaugurée le 3 septembre dernier et une magnifique future place aux Avants en 2023. Outre la réponse au postulat, toujours attendue, il restait à mon sens encore des améliorations à apporter dans ces deux places de jeux citadines du Vieux Clarens et du Marché Couvert et c'est pourquoi j'ai proposé ces deux interventions pour Clarens et pour Montreux que nous allons voter maintenant et au point suivant de l'ordre du jour.

Je vous rassure, en particulier M. Gétaz, je pense avoir fait le tour et je n'ai pas l'intention de déposer encore 28 motions pour les 28 autres places de jeux. Je suis plutôt satisfait des perspectives réjouissantes que la Municipalité nous promet, comme quoi, un conseiller communal de droite et une conseillère municipale de gauche peuvent tout à fait avoir une vision commune sur un objet aussi peu politique qu'une place de jeux.

Tous ces projets doivent encore être concrétisés et j'espère évidemment que vous soutiendrez ces deux propositions au point 6.6 et 6.7 de l'ordre du jour concernant les places de jeux du Vieux Clarens et du Marché couvert. Les futurs utilisateurs de ces places, en premier lieu les enfants, vous en remercieront de leurs sourires.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Monsieur Müller, le groupe socialiste partage bien sûr vos préoccupations sur le fond. Les places de jeux de notre commune doivent être conformes, ludiques et attractives. Mais pas sur la forme.

Je vous rappelle que le plan des investissements des places de jeux est ambitieux et en cours de déploiement puisqu'il prévoit un investissement de 2 millions de francs durant la législature. Vos motions sont donc redondantes avec le plan d'investissement du service.

Mais surtout, combien va nous coûter votre effet «waouw»? C'est votre grande préoccupation ça, l'effet «waouw». Ce n'est pas sur nos places de jeux que nous devons miser sur un effet «waouw». Les plus belles places de jeux ne sont en plus pas les plus clinquantes.

Rendez-vous est donc pris au moment du budget lorsque dans vos interventions vous direz que le ménage communal dépense trop. Merci pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la visite de ce lieu à Clarens, nous avons pu constater que ce n'est pas principalement une place de jeu, mais un parc. Un parc avec une très longue histoire, nous étions toutes et tous émus par la spiritualité de cet endroit et nous avons bien compris que l'intention de la Municipalité n'est pas ici de faire une place de jeu «waouw», mais de respecter ce lieu avec sa dimension intime et également de proposer un endroit aux enfants et peut-être d'autres activités aux adultes. J'ai confiance dans le fait que l'esprit de ce parc sera maintenu et je me réjouis de voir le résultat, car je pense que les places de jeux «waouw» sont importantes, mais pas dans ce lieu.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra cette motion transformée en postulat, ce dernier permettra à la Municipalité de répondre quand et de la manière dont elle le souhaite. Il n'y a pas d'injonction d'effet «wow».

J'aurais également une demande de modification de plume au niveau de la conclusion du rapport qui n'est pas protocolairement correcte, je pense qu'elle devrait plutôt être formulée comme suit: En conclusion, c'est par 10 voix pour, 0 abstention, 0 opposition que la commission recommande au Conseil de prendre en considération cette motion transformée en postulat.

M. le Président

Merci M. Luder, s'agit-il formellement d'un amendement que vous déposez?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si c'est un amendement, car c'est une demande de modification de la conclusion du rapport. Il s'agit plutôt d'une modification de plume si l'auteur du rapport l'accepte et si le Conseil considère cette reformulation correcte.

M. le Président

Effectivement, mais je ne vois pas de moyen de modifier les conclusions d'un rapport sans que cela ne passe par un amendement, je vous laisse rédiger et me déposer votre amendement, pour que je puisse le soumettre au vote.

Amendement de M. Luder

En conclusion, c'est par 10 voix pour, 0 abstention, 0 opposition que la commis-

sion recommande au Conseil de prendre en considération cette motion transformée en postulat.

VOTE modification de la conclusion du rapport de M. Willemin

La modification est acceptée par 53 OUI, 16 NON et 13 abstentions

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En conclusion, c'est par 10 voix pour, 0 abstention, 0 opposition que la commission recommande au Conseil de prendre en considération cette motion transformée en postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 63 OUI, 10 NON et 12 abstentions.

6.7. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Müller: «Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz». (Rapp. M. Jonathan Al Jundi);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Jonathan Al Jundi (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission accepte cette motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion par 69 OUI, 2 NON et 12 abstentions.

6.8. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Arnaud Grand: «Pour un audit externe du service de l'urbanisme. (Rapp. M. Olivier Blanc);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La majorité de la commission ayant jugé ma motion irrecevable, je vais respecter leur avis et je transforme ma motion en postulat.

M. le Président

Monsieur le motionnaire ayant décidé de transformer sa motion en postulat, nous n'avons dès lors plus besoin de traiter de la recevabilité de la motion. En effet, l'avis

juridique de la DGAIC faisait mention qu'une transformation de la motion en postulat ne posait plus de problème de recevabilité.

Ainsi, le bureau vous propose de renvoyer cette motion transformée en postulat à la même commission pour étude du fond de la question et rapport au Conseil.

Y'a-t-il des oppositions à cette manière de procéder?

Ce n'est pas le cas et je vous en remercie, je considère la discussion comme étant close et remercie Monsieur le président de commission tant pour son excellent rapport que pour sa collaboration quant à l'organisation des travaux de cette commission.

6.9. sur la prise en considération ou non de la motion de MM. Olivier Raduljica, Nicolas Büchler, Léonard Dolivo et Mme Elisabeth Wermelinger: «Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales». (Rapp. M. Benoît Ruchet);

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette motion pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales a été déposée car le règlement remontant à 2005, est en partie obsolète et dépassé. Or la gestion des manifestations culturelles et sportives a évolué sur cette période de 20 ans. Les questions liées à l'intérêt public, au bien commun, à la gouvernance des structures demandeuses de subvention ou encore à l'égalité des genres et au développement durable font parties, en 2022, des exigences minimales pour accorder des financements publics.

Que ce soit dans le sport ou dans les manifestations culturelles, la Ville de Montreux sait être précurseuse. A relever que chaque fois que des sports se sont plus ouverts aux femmes, ils ont gagné en visibilité et en notoriété. Forte de cette réalité, il est donc d'autant plus important qu'un principe modérateur avec un traitement égalitaire puisse être respecté.

La scène artistique et sportive régionale a évolué notamment grâce à la certification de nouvelles professions tant dans le domaine artistique que sportif. Un certain nombre de ses acteurs vivent, créent et se produisent dans notre Commune. Il est donc équitable lorsqu'ils sont demandeurs de subvention, que, grâce à des règles établies, ont leurs facilitent l'accès à une forme de financement public, qu'on défi-

nisse clairement ce qui peut être attribué à la création par exemple.

Rappelons également que chaque habitante et chaque habitant de notre commune contribue au financement des différents fonds, notamment au Fonds culturels riviéra pour un montant de CHF 45 par personne, auquel s'ajoute des contributions attribuées par la Commune par des subventions financières, des couvertures de déficit et des prestations en nature. C'est donc un juste retour des choses que chaque habitant puisse accéder aux diverses offres avec, au mieux, des entrées gratuites ou si cela n'est pas possible, des tarifs préférentiels.

La Municipalité a, depuis 2019, une proposition de révision de ce règlement en cours d'élaboration. Tout en saluant cette démarche, son contenu ne nous est pas connu; dès lors, il nous semble opportun de renforcer, par nos propositions, ce futur règlement.

En conclusion le groupe socialiste vous invite à accepter cette motion et vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Offert par Montreux Info-Ville Sàrl en soutien


La boulangerie Au Groustillant met son savoir faire artisanale à votre disposition et vous propose un vaste choix de pains, pâtisseries et viennoiseries.

Nous profitons aussi pour remercier tous nos clients pour le soutien qu'ils nous ont apporté, c'est grâce à vous que notre entreprise a pu perdurer.





Chem. du Bochet 5, 1822 Chernex **021 981 10 10**

ALAIN AFFLELOU

Acousticien

**“AUJOURD’HUI, TOUT LE MONDE
PEUT BIEN ENTENDRE”**

Alain Afflelou



Tchin Tchin
AUDIO

**VOTRE SECOND
APPAREIL AUDITIF
POUR 1CHF DE PLUS***

*Voir conditions en magasin. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

CENTRE AUDIO À MONTREUX
Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

Comme la plupart d'entre vous, probablement, notre groupe souhaite que la Municipalité octroie ces subventions aux différentes organisations qui œuvrent sur le territoire communal, avec le plus grand soin possible.

Après tout il s'agit de l'argent des contribuables que nous répartissons.

Toutefois, nous craignons que la prolifération des critères d'éligibilité finissent par tuer le bénévolat, la grande majorité des organisations bénéficiant du soutien de la commune survivent en effet grâce à des personnes qui travaillent volontairement.

Le bénévolat est un formidable levier qui nous permet de bénéficier de larges prestations sans avoir à en payer le prix réel.

Il s'agit de ne pas décourager ceux qui œuvrent quasiment sans contrepartie ou précisément avec un simple coup de pouce de notre commune. À vouloir trop obtenir nous finirons par tout perdre, tel est le risque d'une augmentation excessive des critères et des exigences que nous leur adressons.

S'agissant des grandes manifestations, ces critères paraissent objectivement peu applicables, leur marge de manœuvre est souvent plus limitée que nous ne pourrions l'espérer dans les domaines du recrutement, de l'offre et de l'organisation. Ne sous-estimons pas ce que nous apportent des tiers. Pour résumer, je ne pense pas que nos autorités successives, quelle qu'ait été leur majorité politique, auraient été capable de monter ce qu'a produit Claude Nobs, en tant que pionnier, sans ingérence Municipale quant à la programmation par exemple. L'inflation des critères d'octroi des subventions qu'implique la motion qui nous est adressée ce soir nous paraît contreproductive, par conséquent dans sa majorité, le groupe PLR ne la soutiendra pas.

M. Christian Furst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Montreux Libre, dans sa majorité, ne soutiendra pas cette motion. De nombreux points proposés nous conviennent parfaitement. Mais d'autres nous laissent dubitatifs.

La Municipalité nous a annoncé que le nouveau règlement sur l'attribution des subventions communales nous sera présenté prochainement. Nous soutenons que ce nouveau règlement soit discuté préalablement dans la Commission culturelle consultative.

Cette motion aura peut-être aidé à accélérer la mise à jour du règlement actuel, ce

qui est une très bonne chose. Néanmoins, Montreux Libre estime que la motion proposée contient des éléments trop contraignants et qu'il soit plus judicieux d'attendre ce nouveau règlement afin d'en discuter point par point et prendre les décisions en connaissance de cause.

Nous vous invitons alors à refuser la prise en considération de cette motion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne soutiendra pas la prise en considération de cette motion. Si l'idée d'avoir des subventions données à bon escient et bien règlementées semble cohérente, certains points demandés par les motionnaires sont, à mon avis, quasiment inapplicables, et en particulier celui qui est glissé au milieu de la liste, qui suggère de respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Je me demande comment cela se passera pour les associations qui existent et qui sont majoritairement composées d'un comité de femmes et qui redemandent une subvention. Cette dernière devrait être refusée car il n'y a pas d'égalité ? Cela irait dans l'autre extrême et ce principe est peu applicable. Rien n'empêche, du moins à ce que j'ai entendu, des femmes et des hommes en nombres différents de rejoindre un comité et d'œuvrer pour le bénévolat ou les différentes associations.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ceux qui ne veulent pas de cette motion essaient de nous faire peur en nous prédisant des règles rigides, des exigences contraignantes, notre but est de proposer des principes généraux, de remettre un peu d'égalité à certains niveaux où il en manque. Nous nous réjouissons que le nouveau règlement aboutisse bientôt, mais nous estimons que les propositions exprimées dans cette motion renforceront et amélioreront significativement le nouveau règlement.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il nous semble normal et souhaitable que les subventions soient distribuées avec des règles et des critères éthiques transparents, le groupe Décroissance alternatives soutiendra cette motion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un point qui pose sérieusement problème, c'est la notion de soutien prioritaire en faveur des habitants de la commune. Cette notion est extrêmement discutable, avec cette règle, plus un évènement est important, moins il est éligible pour des soutiens. Autant dire que dans une commune connue dans le monde entier pour certains grands événements, qui attirent inévitablement une majorité de personnes qui viennent d'en dehors de la commune, cette règle paraît pour le moins incongrue. Nous invitons le Conseil à faire preuve d'un peu de patience et à se pencher sur le règlement que la Municipalité a promis pour bientôt.

Mme Lynne Dardenne Perrin (IND)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins les groupes UDC et PLR par rapport à l'égalité homme-femme, car typiquement dans mon comité je suis pratiquement la seule femme. Si nous regardons une manifestation qui prend de l'ampleur actuellement, le Elle Spirit Open à Territet qui est mis en place pour des femmes uniquement, il est bien aussi d'avoir des points en Suisse ou à l'international où nous mettons une communauté en avant, ou un sexe en avant et c'est aussi cela qui fait l'égalité.

Après nous parlerons de quoi, nous parlerons des LGBT, de couleur de peau, etc, à vouloir trop règlementer cela va castrer toute envie de faire quelque chose.

Mme Laurence Sierro (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à cet avis de donner des règles générales, un cadre général dans un règlement, je pense qu'une manifestation, une association qui va prendre le règlement pour voir quels sont les critères pour obtenir un soutien financier, voudra des critères précis plutôt que des règles générales. Cela amène plus d'avoir des critères bien déterminés que d'être trop général, car en étant général on se noie pour obtenir une subvention. Je ne vois pas ce que cela pourra apporter dans le cadrage de l'allocation des subventions d'avoir ces règles générales.

M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En conclusion, c'est par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers communaux, d'accepter la prise en considération de la motion de MM. Olivier Raduljica, Nicolas Büchler, Léonard Dolivo et Mme Elisabeth Wermelinger:

"Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales".

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion par 42 NON, 39 OUI et 4 abstentions.

6.10. sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Béatrice Tisserand: «Pour la mise à disposition de locaux sur l'ancien site de l'hôpital à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTQ+». (Rapp. M. Mario Gori).

M. le Président

Ce postulat ayant été retiré durant la séance conformément à l'article 104 alinéa 4 de notre règlement, nous ne voterons pas sur ce sujet.

Néanmoins, par respect pour le travail de la commission et pour le rapport délivré par le président-rapporteur, j'ouvre la discussion sur ce rapport de commission.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.5. Préavis No 25/2022 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023. (Date de la commission: jeudi 22 septembre 2022 à 19h00 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Présidente (PLR): Mme Laurence Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.6. Préavis No 26/2022 relatif à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires concernant les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve. (Date de la commission: lundi 26 septembre 2022 à 19h00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux);

Président (VERT-E-S): M. Lionel Moyard

Membres: Mmes Carole Clavadetscher, Anna Krenger, Stefania La Spada, MM. Laurent Gilliard, Angelo Giuliano, Mario Gori, Tal Luder, Olivier Müller, Frédéric Willemijn

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.7. Préavis No 27/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 135'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour la réfection de la berge située rive droite de la Baye de Clarens sur un tronçon d'environ 30 m au droit du chemin des Riettes. (Date de la commission: jeudi 22 septembre 2022 à 19h00 à la rue de la Gare 30, à Montreux);

Président (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mme Charlotte Chevallier, MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Mathieu Ehinger, Mathias Ekah, Bruno Femia, Florian Manzini, Cyril Pabst, Yvon Welte

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.8. Préavis No 29/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 949'263.- au maximum pour le renouvellement de 6 véhicules et 2 remorques, ainsi que l'acquisition de 4 véhicules pour le Service des espaces publics, le Service des travaux publics et le Service des domaines et bâtiments, sport. (Date de la commission: lundi 26 septembre 2022 à 19h00 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Président (SOC): M. Philippe Morier-Genoud

Membres: Mmes Claudine Borloz, Florine Dériaz, Béatrice Tisserand, MM. Ihab Al Jundi, Yvan Aubord, Sabri Ceylan, Arnaud Grand, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si ma demande est recevable, mais j'aurais souhaité, pour la séance de commission, que nous ayons accès aux appels d'offres, aux demandes, pour voir comment les formulaires sont établis et à quels garages ils ont été transmis?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.9. Préavis No 30/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 181'000.- au maximum, financé par le «fonds égouts», pour la construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'une station de pompage pour l'évacuation des eaux usées, ainsi que de collecteurs

pour la mise en séparatif des eaux claires et usées au droit du sentier des Bionaires à Clarens. (Date de la commission: mercredi 28 septembre 2022 à 20h00, à la rue de la Gare 30, à Montreux);

Président (PLR): M. Olivier Müller

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Ida Rodman, MM. Yahya Berhili, Mathias Ekah, Christian Fürst, Laurent Gilliard, Frank Peters, Olivier Raduljica

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole pour vous annoncer que la séance se déroulera bien le 28 septembre 2022. Toutefois elle débutera à 20h00 et pas à 19h00. Merci d'en prendre note.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.10. Préavis No 31/2022 relatif à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer, et le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagement en relation avec la mise en place du système de canalisation du réseau thermique. (Date de la commission: mercredi 21 septembre 2022 à 19h00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Président (ML): M. Vincent Haldi

Membres: Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Tanya Bonjour, Charlotte Chevallier, MM. Claude-Pascal Gay, Angelo Giuliano, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Lionel Moyard, Fabien Willemijn

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

ML salue ce projet qui peut représenter un véritable changement dans les efforts en vue de sortir des énergies fossiles. L'impact de ce chauffage à distance peut être extrêmement important et marquer le début d'une décroissance forte dans l'utilisation du pétrole et du gaz, dans notre commune.

Au vu de sa nouveauté, ce projet engendre beaucoup de questions, auxquels la Municipalité devra répondre pour créer une confiance et un élan d'adhésion à ce nouveau système de chauffage.

ML souhaite que la commission ait accès, avant la tenue de la commission, au



BORN TO BE MAGIC!

LES 15 ET 16 DÉCEMBRE

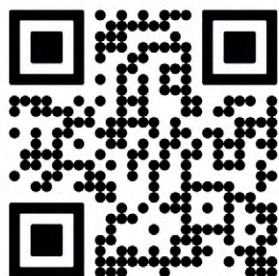
**Magie & Illusion
avec Eric Borner**

DÎNER-SPECTACLE **DÈS CHF 89.-**



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch



ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



**Vous pensez que c'était mieux avant
et rêvez de voyager dans le temps ?**

DÎNER-SPECTACLE DÈS CHF 79.-



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch



ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey



Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chef Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

TERRASSE

TERRASSE

For You

Café-Bar For You

Rue Gambetta 5
1815 CLARENS
021 964 77 29

Jeux de Loterie - PMU



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux

021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com

TERRASSE



RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H

TERRASSE



Bis

BAR & BISTRONOMIE

Ouvert midi et soir du mardi au samedi

Avenue Nestlé 17 à Montreux

www.bis-restaurant.com

0219632545



TERRASSE

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

TERRASSE

EXPERIENCE LIFE



**18 sortes de bières en pression
Cuisine non-stop samedi et dimanche
dès 12 h 00**

Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 961 16 81

care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

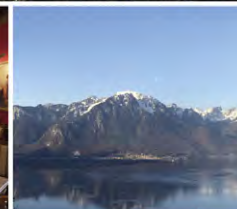
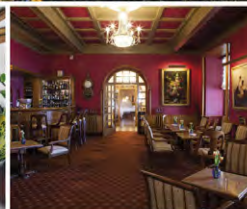
TERRASSE

**Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle**

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

TERRASSE



**PAR TOUTES
SAISONS.
UNE EXPÉRIENCE
INOUBLIABLE**

VOTRE ADRESSE
POUR LES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE.

TERRASSE

OUVERT 7/7 JOURS

**TOUS LES PREMIERS
SAMEDIS DU MOIS
KARAOKE**



AV. DU CASINO 31
1820 MONTREUX
TÉL. 021 963 00 44



**RELAIS &
CHATEAUX**

HOTEL VICTORIA

Route de Caux 16
1823 Glion/Montreux

+41 21 962 82 82
info@victoria-glion.ch
www.victoria-glion.ch

TERRASSE

RESTAURANT

HÔTEL ★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA



La
Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

info@rouvenaz.ch

www.rouvenaz.ch

TERRASSE

**Ouvert jusqu'au
18 décembre**

**Nouveau:
Réouverture
hivernale
le 18 janvier
2023.**



LA CERGNAULAZ
restaurant à 1300 m
dans un cadre authentique
saveurs du terroir
fraîcheur du marché
Découvrez nos spécialités
sur notre site
www.lacergniaulaz.ch



Claudia & Christian Mathey
Auberge de la Cergniaulaz
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux
1833 Les Avants - Montreux
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch
www.lacergniaulaz.ch
Fermé lundi & mardi




LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS
UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS
OUVERT 7J/7J
DE 11H30 À 14H30
ET DE 18H30 À 22H
RÉSERVATION : 021 966 77 55
AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

TERRASSE



Caveau des vigneron
SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE
Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70
deltadeschamps@gmail.com
caveau-des-vignerons-montreux.ch

TERRASSE



"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne
Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.
Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA
www.leclosdessources.com

www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France



AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

www.amstein.ch

PLUS DE 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30
VENDREDI : 8h30 - 18h30
SAMEDI : 9h00 - 17h00



MAGASIN DE ST-LÉGIER

Chemin de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 Saint-Légier | +41 21 943 51 81

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle | +41 24 466 18 48

contrat non caviardé prévu entre la commune et Romande Energie.

La commission devra aussi étudier s'il pourrait être reproché à notre commune un conflit d'intérêt pour notre syndic, sachant qu'il est également membre du conseil d'administration de Romande Energie.

Nous souhaitons aussi que les obligations de rester client, si on a adhéré au système, soient analysées en détail, car ce sera une des questions qui va revenir constamment de la part des potentiels clients.

La commission devrait aussi se faire expliquer en détail quel risque existe, ou pas, de payer le manque à gagner s'il n'y a pas assez de clients.

Enfin, le pourcentage d'énergie renouvelable utilisé pour produire la chaleur fournie devra être expliqué dans le détail.

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les vert-e-s se réjouissent de voir enfin le chauffage à distance se concrétiser.

Ce projet, en plus de limiter les émissions de CO₂ et de particules fines, nous emmène vers une indépendance énergétique plus que nécessaire à l'heure actuelle.

Nous espérons que le réseau pourra se déployer sans contretemps, ainsi les habitantes et habitants pourrons profiter de cette transition écologique de qualité, qui amènera aussi pour eux, une stabilité de leur charge de chauffage.

Nous nous réjouissons du lancement du projet annexe MontRénove via la participation de la commune au programme «commune-rénove» de Romande Énergie. Ainsi, tous les propriétaires de la commune, qu'ils soient reliés au futur réseau ou non, pourront profiter des mesures de sobriété énergétique.

La solution de participation par cession de la station de pompage du centre des congrès à la future société anonyme nous semble positive pour les finances communales. Surtout au vu des investissements conséquents que nous avons engagés pour la rénovation du centre des congrès et l'extension des infrastructures scolaires.

Enfin nous félicitons la Municipalité pour son choix de faire coïncider les rénovations de notre artère routière principale avec le déploiement du réseau thermique.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR salue bien évidemment ce préavis de 66 pages, qui n'a pas encore pu être digéré de manière suffisante pour poser des questions pointues ici ce soir, cela sera le rôle de la commission, mais trois éléments ont d'emblée interpellé le groupe PLR.

Tout d'abord, étant donné la complétude du rapport et la diversité des thèmes abordés: l'approvisionnement en énergie, la création d'une société anonyme et les coûts et travaux impliqués, il apparaît comme illusoire non seulement de traiter un tel préavis en une seule séance de commission, mais aussi d'envisager rapporter au prochain conseil. Nous laisserons évidemment les commissaires et leur président faire leur travail, mais tant les particularités de ce préavis que ses enjeux nous amènent à penser que la commission doit prendre le temps de bien faire son travail, quitte même à permettre aux commissaires de faire leur point en interne de leurs groupes respectifs avant de conclure les travaux de commission et le rapport qui en découlera.

Ensuite, nous nous demandons pourquoi est-ce que certains passages du projet de contrat, souvent les plus intéressants, ont été caviardés et nous demandons à ce que les commissaires puissent avoir le texte intégral.

Enfin, nous sommes surpris au § 3.3 de lire que: *«La Municipalité a pris le parti de ne pas proposer de tableau comparatif entre les diverses énergies, compte tenu de la complexité et de la volatilité des prix et de leurs nombreuses composantes»*.

Bien que nous soyons conscients de la forte volatilité actuelle, il ne nous paraît pas concevable de choisir une solution sans en connaître les caractéristiques principales et de comparer avec d'autres solutions possibles.

La comparaison des prix est essentielle et nous demandons à ce que la Municipalité vienne avec des données complémentaires à ce sujet lors de la commission.

En particulier, les documents suivants sont demandés:

- Un Business plan de la société
- La situation actuelle des contrats de raccordement, signés, en négociation ou refusés (avec les volumes d'énergie correspondant)
- Un comparatif des prix (réseau, gaz, mazout)

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le préavis de 2016 concernant l'étude de faisabilité ayant été attribué à la Romande

Energie et l'appel d'offre ayant également été attribuée à la Romande Energie, je souhaiterais que la commission soit accompagnée par un expert ingénieur en énergie indépendant, lors de la séance de commission. J'imagine que la Municipalité peut se faire accompagner d'un tel expert ou que la commission peut s'en charger de manière autonome. Aussi, les commissaires devraient avoir la possibilité de lire le rapport de faisabilité commandé en 2016 et avoir le temps de s'en imprégner avant la première séance de commission.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC se réjouit de pouvoir lire le rapport de la commission sur ce projet intéressant et dans l'air du temps. Plusieurs préopinants se posent la question de savoir pourquoi le contrat est caviardé. Je pose formellement la question à M. Walther, pourquoi est-ce que le contrat est caviardé techniquement?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme indiqué en bas des conclusions, où l'annexe est mentionnée, le caviardage a été demandé par la Romande Energie et ce sont eux qui assument aussi les aspects techniques, la Municipalité s'étant contentée vous transmettre le document.

Les informations caviardées concernent des informations commerciales et comme les préavis et les annexes sont de nature publique, La Romande Energie ne souhaitait pas dévoiler ces éléments à leurs concurrents.

Dans le cadre de l'appel d'offres, la Municipalité a eu tous les chiffres, mais la Romande Energie n'est pas en concurrence avec d'autres entreprises uniquement sur ce projet. C'est pourquoi il a été demandé que les aspects financiers ne soient pas rendus publics.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Est-ce que la commission aura le droit à la version non caviardée?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous devons poser formellement la question à la Romande Energie, mais étant

entendu que la commission est soumise au secret de fonction, certains éléments devraient pouvoir être transmis. Nous ne ferons rien sans l'accord de notre partenaire. J'ose espérer que vous nous comprenez.

M. le Président

Concernant la demande de M. Talon de disposer d'un ingénieur externe, la commission s'organisera en prenant contact préalablement avec la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1. Préavis Rapport-préavis No 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz «Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois?», pris en considération le 8 octobre 2014. (Date de la commission: mercredi 21 septembre 2022 à 19 h 00, au 2m2c, niveau A4 supérieur (ancienne salle du Conseil communal), entrée par le haut de la Rue Emery, à Montreux);

Président (DA): M. Quentin Talon

Membres: Mmes Ruth Bär, Catherine Morel, Elisabeth Wermelinger, MM. Cédric Blanc, Emmanuel Gétaz, Philippe Morier-Genoud, Olivier Müller, Bernard Tschopp, Michel Zulauf

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2. Rapport-préavis No 32/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 290'000.- au maximum, pour l'élaboration de concepts de mobilité pour les manifestations montreu-siennes et à la réponse à la motion de Mme Jessica Ruedin: «Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreu-siennes», prise en considération le 2 mars 2022. (Date de la commission: lundi

26 septembre 2022 à 19h00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

Présidente (SOC): M. Jonathan Al Jundi

Membres: Mmes Catherine Morel, Jessica Ruedin, MM. Matthieu Burkhart, Yanick Hess, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Pascal Rossier, Quentin Talon, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR salue ce rapport préavis. Il y a cependant deux points qui interpellent notre groupe et sur lesquels nous souhaiterions que la commission se penche:

Le premier point concerne le montant, jugé élevé, du crédit d'étude. Comment a été fait l'estimation des coûts? n'est-ce pas un montant un peu généreux?

Le second point concerne la conformité de la procédure avec la législation sur les marchés publics. Un montant de 290'000 CHF dans un marché de service tel que c'est le cas ici induit obligatoirement qu'une procédure ouverte doit être utilisée. Le rapport préavis ne mentionne rien à ce sujet alors que généralement il y a une petite phrase attestant de la conformité de la procédure.

Après une recherche très succincte par mots clés sur le système d'information des marchés publics simap, il n'a pas été trouvé qu'un appel d'offres en procédure ouverte pour ces prestations ait été lancé. Nous remercions donc la Municipalité des précisions qu'elle pourrait apporter en commission à cette question de conformité avec les marchés publics.

Mme Jessica Ruedin (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réaction rapide et le dépôt de ce rapport-préavis très attendu. Nous avons déjà pu constater que la situation s'est améliorée cet été pendant le Montreux Jazz Festival, même si elle n'est de loin pas encore idéale.

Beaucoup de travail reste à effectuer dans les mois et les années à venir, et l'attribution d'un crédit d'étude pour l'élaboration de concepts de mobilité pour les manifestations montreu-siennes est un grand premier pas dans cette direction.

Toutefois, je regrette le peu d'information que contient ce rapport-préavis. A titre

d'exemple, il est indiqué dans la section 7 concernant le Marché de Noël que, et je cite, «*Les moyens d'accompagnement envisagés s'orientent dans les domaines suivants: renfort des transports publics, signalétique routière, gestion des flux piétons, gestion de la circulation*». Ces grands principes ne sont évidemment pas suffisamment explicites pour que nous puissions saisir les mesures concrètes qui seront mises en place cet hiver.

Au vu du contenu du rapport-préavis qui nous est présenté, je ne suis pour le moment pas satisfaite de la réponse qui a été faite à ma motion. J'estime que cette réponse intervient trop tôt et qu'il s'agit d'attendre les résultats de l'étude qui nous est proposée ici, avant de se prononcer sur la réponse de la Municipalité. Je proposerai donc un amendement en ce sens lors de la séance de commission.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1. Motion de Mme Béatrice Tisserand: «Mise à disposition de locaux sur le territoire montreu-sien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+»

Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un peu plus d'un an, j'ai lu un article dans le journal FEMINA (01 février 2021) qui traitait de l'accueil d'urgence des femmes sans abri en Suisse romande. Il y était relaté qu'il est compliqué pour les services sociaux et associations qui gèrent ces endroits d'établir une statistique précise de cette population dans nos différents cantons. Officiellement, elles sont entre 10 et 15% bien que par des recoupements, Cyril Maillefer de Caritas pense qu'elles sont plutôt 30 à 40% des sans-abri. Ces femmes ont recours à d'autres façons de s'abriter comme les halls d'hôpitaux ou des hôtels, les sous-sols d'immeubles ou la prostitution dans le cas le plus dramatique (une nuit contre un lit et à manger), ces solutions étant parfois plus sûres que de fréquenter un accueil d'urgence tenu par l'Etat ou une association où la violence et le vol sont courants malgré la présence de personnel de veille. La situation est la même pour les membres de la communauté LGBTIQ+.

Ces accueils d'urgences mixtes sont actuellement au nombre de quatre sur le territoire vaudois (Vevey, Lausanne,



10°46

POP-UP RESTAURANT & BAR

LA GASTRONOMIE VIETNAMIENNE & LA CONVIVIALITÉ HELVETIQUE



DU 18 NOV. AU 24 DÉC.
**AU MARCHÉ DE NOËL
DE MONTREUX**

LUNDI - JEUDI

11:00 - 00:00

VENDREDI - SAMEDI

11:00 - 01:00

DIMANCHE

11:00 - 00:00



QUAI DE VERNEX, MONTREUX, SWITZERLAND

f @ 10DEGRÉS46DEGRÉS



Yverdon et Nyon). Ils offrent 140 lits environ avec des règles d'accueil strictes.

Que vous le sachiez, ce n'est pas gratuit. Quelques francs sont demandés pour y séjourner, se laver et manger. Chacun.e est invitée à participer aux tâches ménagères et au repas pour un peu de socialisation. Un premier refuge destiné uniquement aux femmes a ouvert en automne du côté de Renens? mais cela ne suffit pas car il n'est pas possible d'y revenir plus que tant de jours.

Pourquoi à Montreux, me direz-vous? depuis environ 2 siècles et demi, notre commune se positionne comme une terre d'accueil où il fait bon vivre, merci à Messieurs Rousseau et autres Byron qui nous ont placé sur le Grand Tour... De plus, nous avons apparemment sur notre territoire des lieux qui pourraient accueillir une telle structure. Ne pourrions-nous pas à terme partager un peu de ce lieu avec l'une des associations ou fondations qui gèrent ces endroits dans le Canton (Caritas, L'Armée du Salut ou autre)?

Ces femmes, ces hommes ou X n'ont pas besoin de nos palaces mais bien d'un lieu sécurisé où ils puissent se reposer et trouver un peu de répit dans cette vie sans attaches qu'est la leur. Ils seraient heureux.euses de profiter de cet endroit. Il m'est difficile de penser qu'une personne, qu'elle soit femme, homme, X et/ou de la communauté LGBTIQ+ doive sacrifier son corps avec les traumatismes que cela peut engendrer parce que nous, hommes, femmes et X politiques ne prenons pas la mesure de cette situation.

Je demande donc que cette motion soit renvoyée à une commission pour étude et rapport.

Merci de votre attention.

1. http://www.renens.ch/docuploads/Documents/pdf/Communicationsdiverses/2021/CCO_20210527_CommuniqueMun_2021_0517_VF.pdf

2. <https://www.femina.ch/societe/actu-societe/reportage-femmes-sans-abri-lamiserie-sans-fard-1>

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi de la motion en commission.

9.2. Motion de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud «Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale»

M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Lors du débat précédent relatif au Fonds pour l'énergie et la durabilité (préavis

18/2022), nous avons sans doute toutes et tous remarqué que les subventions accordées pour l'achat vélos électriques sont très demandées. Depuis la création du fonds, plus de 1'500 subventions à l'achat de vélos électriques ont été octroyées pour un montant dépassant le million de CHF.

En comparaison avec d'autres communes vaudoises, la commune peut être fière d'accorder une subvention de 20% jusqu'à 1000.- pour un vélo électrique. Ce principe a par ailleurs été soutenu par une majorité de ce conseil communal, ce qui est réjouissant. Cependant, la commune permet qu'un vélo soit acheté dans n'importe quel magasin vaudois disposant d'un lieu d'achat physique dans le Canton de Vaud. Cette façon de procéder qui permet à chacune et chacun d'acheter son vélo à assistance électrique dans un large périmètre a toutefois plusieurs défauts:

- Premièrement, elle crée un tourisme d'achat de vélo. Sans pouvoir estimer le nombre de personnes touchées, il peut être constaté à certaines reprises que des personnes touchent la subvention montreu-sienne pour permettre à des non-résidents de bénéficier de la subvention. Cette manœuvre est probablement plus facile et plus prononcée lorsque les magasins disposent de multiples enseignes y compris hors du Canton de Vaud. De plus, cette façon de procéder encourage certaines personnes à acheter des vélos dans des enseignes de basse qualité.
- Deuxièmement, la subvention est réservée aux vélos électriques alors que l'achat d'un vélo sans assistance électrique est un acte très fort pour l'environnement et mériterait également d'être soutenu.

Par cette proposition de modification du règlement du fonds pour l'énergie et la durabilité, les motionnaires souhaiteraient atteindre les objectifs suivants:

1. **Élargir l'offre de subvention et la proposer également aux vélos traditionnels sans moteur électrique:** les modalités d'octroi de la subvention (pourcentage, subvention maximum) pourraient être similaires ou différer de la subvention accordée aux vélos électriques. En outre, elles pourraient également concerner l'achat de vélos d'occasion, spécifiquement lors de l'organisation de la bourse aux vélos d'occasion organisée par la Commune de Montreux.
2. **Restreindre le périmètre géographique dans lequel un vélo peut être acheté, dans le but de valoriser le tissu économique régional, les TPE et PME de nos entrepreneurs:** Le règlement pourrait par exemple également contenir une liste

exhaustive (en annexe du règlement) des magasins de vélos des communes de l'agglomération Rivelac concernées par la subvention. Dans cette liste exhaustive seraient exclues les chaînes de magasin qui disposent de plusieurs enseignes à leur nom, dans le Canton de Vaud ou au-delà. Cela permettrait particulièrement de valoriser l'achat de vélos de qualité, de revaloriser le travail des petits entrepreneurs et créer un attrait économique.

Ces deux propositions sont rédigées en termes généraux afin de laisser toute la latitude possible à la Municipalité pour en préciser l'application et ses limites, conformément à la volonté des motionnaires.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette motion, et nous souhaitons qu'elle soit renvoyée pour discussion par une commission du conseil.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi en commission.

9.3. Postulat de M. Olivier Müller «Pour un PACOM qui tienne compte de nos villages»

M. Olivier Müller (PLR)

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Comme vous le savez, Montreux est unique! Unique par son charme, unique par ses festivals et du point de vue urbanistique, unique par son conglomérat de 22 villages qui compose son territoire.

Comme vous le savez certainement aussi, l'un des grands principes de la nouvelle LAT c'est la densification du milieu bâti vers l'intérieur. Mais... l'intérieur de quoi? Qui décide de ce qu'est l'intérieur et sur la base de quels critères?

Sur notre territoire, il apparaît que les zones à bâtir sont surdimensionnées et devront être réduites, dans des proportions et en des lieux qui restent encore à définir.

Le risque, qui est à l'origine de ce postulat, c'est le risque d'une application trop stricte du Plan Directeur cantonal, qui ne tienne pas suffisamment compte des spécificités montreu-siennes. C'est le risque d'une interprétation trop rigide et incomplète de la LAT. C'est le risque d'une application qui ne serait fondée que sur des critères mathématiques et juridiques et non aussi sur des critères urbanistiques.

L'annexe «Agglo Rivelac» du plan directeur cantonal illustre les périmètres des centres et les périmètres hors centre de notre commune tel que proposé par le Service de Développement Territorial en 2011. Les enjeux de cette classification sont colos-



Le Clos des Sources

HÔTEL *** SPA

 33 CHAMBRES

 1000M² SPA

 RESTAURANT

LA DESTINATION NATURE ET BIEN-ÊTRE
POUR UN SÉJOUR ROMANTIQUE,
À 10 MIN DE LA ROUTE DES VINS
D'ALSACE ENTRE STRASBOURG ET
COLMAR.

A PARTIR DE 108€



NOUS CONTACTER :

+33.3.89.73.10.01

reservation@leclosdessources.com

www.leclosdessources.com



saux pour les habitantes et habitants de notre commune.

Pour illustrer ceci, prenons deux cas de figure: Si vous êtes classés dans le périmètre de centre, principalement Clarens, Montreux et Territet, alors il sera encore possible de densifier le milieu bâti. En revanche, si vous êtes classés hors centre, par exemple à Sonzier, Glion, Caux, les Avants, alors, Plan Directeur oblige, il n'y aura plus grande possibilité de construire quoique ce soit. La suite logique de cette manière de procéder est que ces villages hors centre vont lentement mais sûrement voir leurs activités se réduire, leur attractivité en pâtir et leur vie de village mourir. Une mort lente mais certaine. Est-ce que c'est cela ce que nous voulons, créer des villages fantômes?

Est-ce que cela fait sens qu'une commune tel que la nôtre, formée de 22 villages, doive suivre des règles applicables aux communes qui n'ont qu'un seul centre?

Est-il logique qu'un village, parce qu'il a fusionné avec une commune plus grande, puissent moins se développer que s'il était resté indépendant?

Du point de vue de l'aménagement du territoire, tout cela n'a aucun sens. Montreux est constitué de 22 villages, il y a donc 22 centres et la densification du milieu bâti vers l'intérieur doit évidemment concerner ces 22 villages.

Il semble que le droit actuel nous laisse une certaine marge de manœuvre dont il doit être fait usage.

Voici 3 éléments qui confirment cela:

Tout d'abord, il y a 169 communes dans notre canton qui sont en état de surdimensionnement. Il n'est évidemment pas concevable qu'on dise à ces 169 communes qu'ils ne peuvent plus rien construire jusqu'en 2036. Ensuite, l'une des conclusions pertinentes d'une thèse récente en aménagement du territoire de l'Université de Fribourg est que les plans d'affectation sont des actes de nature politique, et non des actes de nature juridique.

Finalement, il existe depuis juin 2021 une fiche d'application de la Direction générale du territoire et du logement intitulée «traitement des zones à bâtir». Cette fiche indique que si certains principes d'aménagement ne peuvent être respectés, alors un surdimensionnement incompressible de la zone à bâtir sera accepté. Des arrêts récents tant de la CDAP vaudoise que du Tribunal fédéral reprennent cette notion de surdimensionnement incompressible. Donc oui, il existe une marge de manœuvre, et une commune comme la nôtre doit pouvoir exploiter cette marge de manœuvre principalement pour éviter des drames,

notamment que nos villages se meurent mais aussi pour permettre à certaines familles de concrétiser le projet de leur vie qui était à bout touchant mais qui a été brutalement stoppé lors de l'annulation du PGA par le Tribunal fédéral. Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier les opportunités suivantes lors de l'élaboration du PACom:

1. De prendre en compte les particularités urbanistiques et territoriales de Montreux, c'est à-dire de considérer ce territoire comme étant constitué de 22 villages et qu'il y a donc 22 centres et donc 22 possibilités de densifier le milieu bâti vers l'intérieur;
2. De tenir compte de la notion de surdimensionnement incompressible et d'appliquer ce principe lorsque c'est pertinent et proportionnel;
3. De tenir compte dans la mesure du possible d'une égalité de traitement entre ces 22 villages qui forment notre territoire. Je demande le renvoi de ce postulat à une commission qui sera définie lors de la prochaine séance.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

10.1. Interpellation de Monsieur Tal Luder: «Avancement du projet de refonte du règlement des rentes municipales»

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

"Voici les rentes auxquelles ont droit nos ex-conseillers d'État" - tel était le titre d'un article paru dans l'édition électronique du 24 Heures du 12 août 2022.

Un passage m'a interpellé en particulier. Je vous le cite:

"La réforme de 2008 n'y change rien : le principe même des rentes à vie reste de plus en plus contesté. Lausanne, Montreux, le Valais, Fribourg, le Tessin, Genève, etc. La liste des collectivités qui y ont renoncé s'allonge."

Lors de sa séance du 15 décembre 2021, ce conseil refusait de voter - par 15 OUI, 40 NON et tout de même 27 ABSTENTIONS - ma motion de refonte du règlement des rentes municipales. La municipalité avait alors déclaré qu'elle reviendrait avec un nouveau projet dans les 2 ans au plus tard.

Je pose les questions suivantes:

1. À quelle date la Commune de Montreux a-t-elle définitivement renoncé à ces rentes à vie pour les conseillers municipaux si l'on se réfère à l'article du 24 Heures?
2. À quel stade d'avancement en est le projet de refonte du règlement 9 mois après les annonces de la municipalité?
3. La municipalité a-t-elle été contactée avant la parution de l'article? Je remercie la municipalité pour le développement de sa réponse.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réponds aux trois questions qui nous sont posées:

1. À quelle date la Commune de Montreux a-t-elle définitivement renoncé à ces rentes à vie pour les conseillers municipaux si l'on se réfère à l'article du 24 Heures?

Je n'ai malheureusement pas les prérogatives d'abroger des règlements, rien n'a été modifié ou supprimé. Nous sommes toujours soumis au même règlement que ce Conseil a modifié et validé en 2016.

2. À quel stade d'avancement en est le projet de refonte du règlement 9 mois après les annonces de la Municipalité?

Nos travaux avancent et nous tiendrons les délais.

3. La Municipalité a-t-elle été contactée avant la parution de l'article?

Nous n'avons absolument pas été contacté et je pense très honnêtement qu'il s'agit d'une erreur de plume.

M. Luder est satisfait des réponses de la Municipalité.

10.2. Interpellation de Monsieur Romain Pilloud, Madame Jessica Ruedin et Monsieur Pierre Loup: «Comment éviter de débrancher la prise?»

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Nous le savons désormais; le risque de pénurie d'électricité durant l'hiver 2022-2023 est un enjeu majeur pour notre pays. Aujourd'hui, la Confédération, les cantons et les communes doivent s'y préparer, afin de limiter les risques de devoir «débrancher

la prise» en février et en mars de l'année prochaine. Selon le Canton de Vaud, 50% des bâtiments montreusiens sont chauffés au gaz, tandis que la consommation d'énergie liée à l'eau chaude sanitaire provient à 43% du gaz, et à 31% du mazout. Le Canton estime par ailleurs que 77 % des bâtiments restent à assainir sur notre territoire communal? En outre, si tous les bâtiments montreusiens construits avant 2001 étaient assainis, la consommation énergétique du territoire pourrait être divisée par trois.

Les conséquences d'une pénurie de gaz, d'électricité voire d'autres combustibles seraient évidemment majeures pour notre commune et ses habitant.e.s et nécessitent de renforcer les nombreuses mesures déjà prises depuis des années. En outre, afin de préserver notamment notre énergie de source hydroélectrique, les économies d'énergie devraient être réalisées par la commune, la population et les milieux économiques dès maintenant.

A ce titre, nous posons les questions suivantes:

1. Cet hiver, que prévoit la Municipalité pour faire face à la crise énergétique et pour limiter la consommation d'énergie de son administration et de ses administré.e.s, tout assurant la garantie d'accès aux services publics et les conditions de travail de l'administration?
2. Au-delà de la crise énergétique qui nous attend en 2023, il n'existe à ce stade que peu d'information publique sur les engagements communaux liés à son label «Cité de l'énergie» pour la période 2020-2024. La Municipalité dispose-t-elle d'informations relatives à ses engagements pour la période actuelle de labellisation, en particulier en lien avec les questions énergétiques?
3. La Municipalité dispose-t-elle d'informations sur les engagements des milieux économiques et de l'hôtellerie montreusiens en matière de réduction énergétique? En effet, nous restons persuadé.e.s que si tout le monde doit contribuer de manière active à une réduction d'énergie à court et à long terme, l'économie doit elle aussi contribuer et faire sa part, en particulier dans une région touristique comme la nôtre, contribuer de manière active à une réduction d'énergie à court et long terme, et que les efforts soient socialement acceptables et répartis de manière équitable.
4. La Municipalité prévoit-elle des mesures pour diminuer l'impact négatif de l'augmentation des prix de l'énergie

auprès de la frange la plus pauvre de la population? De même, si des coupures de courant devaient effectivement survenir, la situation de ces mêmes personnes précaires a-t-elle déjà été prise en compte?

5. Notre commune est-elle engagée totalement, ou pour partie de sa consommation, sur le marché libéralisé de l'électricité? Si oui, quelle est le risque financier encouru pour cet hiver et au-delà? Même question pour les acteurs et institutions auxquels la commune participe (CCM SA, VMCV, Casino...)

Merci d'avance pour les réponses que vous pourrez apporter à ces questions.

1 Profil énergétique des communes vaudaises:
<https://portalsig.vd.ch/portal/apps/webappviewer/index.html>

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, la Municipalité partage l'inquiétude que l'on peut déduire des interpellations déposées ce soir au sujet de la hausse des coûts et des risques de pénuries d'énergie.

Pour répondre, dans son périmètre de compétence, à ceci la Municipalité a initié les démarches internes en vue de la création d'une cellule de crise.

Pour le moment, on entend de la Confédération aussi bien des craintes majeures face à d'éventuelles coupures généralisées d'électricité et des recommandations comme d'éteindre les lampes quand personne ne se trouve dans une pièce ou de mettre un couvercle sur sa casserole.

Face à ces informations lacunaires voire décalées, il a fallu dans un premier temps anticiper quel rôle pourrait jouer une commune dans la crise qui pourrait arriver. Les premières actions sont donc de récolter toutes les informations de la Confédération et du Canton d'une part et de contacter chaque service de l'administration d'autre part afin de récolter les pistes d'économies et d'identifier les prestations prioritaires en cas de coupure.

Par ailleurs, à la demande du Conseil d'État, la Préfecture vient d'annoncer la création d'une cellule de crise régionale. Ce sera l'occasion de centraliser les informations et les actions, entre communes et associations intercommunales.

A ce jour, la Municipalité n'a donc pris aucune mesure concrète. Elle va donc

répondre au mieux aux questions posées, mais les mesures concrètes seront communiquées qu'un fois les décisions prises.

1. *Cet hiver, que prévoit la Municipalité pour faire face à la crise énergétique et pour limiter la consommation d'énergie de son administration et de ses administré.e.s, tout assurant la garantie d'accès aux services publics et les conditions de travail de l'administration?*

Les efforts pour obtenir le label cité de l'énergie Gold ont déjà permis de réduire la consommation de notre administration, la marge d'amélioration est donc d'autant réduite. Des efforts supplémentaires seront malgré tout demandés, au minimum en coupant certains appareils jugés superflus en regard de la situation actuelle. D'autres mesures seront étudiées comme le font actuellement les autres communes.

S'agissant de l'information à la population, des actions avaient déjà été mises en place ces dernières années, nous y reviendrons ultérieurement. Mais pour le court terme, il apparaît à la Municipalité essentiel de se baser sur la communication mise en place par la Confédération voire le Canton, plutôt que de créer sa propre campagne de communication.

S'agissant de la garantie d'accès aux services publics, la Municipalité devra établir des priorités en fonction de l'ampleur des éventuelles coupures de fourniture, selon une démarche semblable à ses plans de continuité élaborés lors du semi-confinement de 2020. Il est cependant inutile de préciser qu'une grande partie des prestations ne pourront plus être assurées en cas de fortes pénuries d'électricité, les outils informatiques et de communication devenant alors inexploitable. Les priorités devront être mises sur les services publics de base dont la Commune ou ses associations intercommunales ont la charge, comme la sécurité et la fourniture de l'eau potable.

2. *Au-delà de la crise énergétique qui nous attend en 2023, il n'existe à ce stade que peu d'information publique sur les engagements communaux liés à son label «Cité de l'énergie» pour la période 2020-2024. La Municipalité dispose-t-elle d'informations relatives à ses engagements pour la période actuelle de labellisation, en particulier en lien avec les questions énergétiques?*

En termes d'objectifs, c'est le Plan directeur communal des énergies qui est le fil conducteur de la politique énergétique communale. Cet outil de conduite stratégique fixe des objectifs à court, moyen et long terme, jusqu'à l'horizon 2035, pour atteindre la Société à 2000 watts.

Roman Mayer

—1888—

MONTREUX



HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE

Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.



Créations bijoux par Anna O'
« Le Grammont » - Recto / verso

Jewelry creations by Anna O'
« Le Grammont » - Front / back



Suivez-nous sur Instagram

Follow us on Instagram



ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux
+41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch



PATEK PHILIPPE
GENEVE

Chopard

Ω
OMEGA

★
ZENITH

FRANCK MULLER
GENEVE

LONGINES

RADO
SWITZERLAND

T+
TISSOT
SWISS WATCHES SINCE 1853

HAMILTON
SHAPING TIME SINCE 1892

VICENZA
FOPE
DAL 1929

MARCO BICEGO

FRED

dinh van
PARIS

BB
JA BRÛNE & JA BLONDE

Anna O'
JOAILLERIE

MORGANNE BELLO
PARIS

FREYWILLE

REUGE
THE ART OF MECHANICAL MUSIC

WOLF
ESTD 1834

Les objectifs quantitatifs à atteindre s'orientent sur 4 grandes lignes directrices:

- l'amélioration de la qualité de l'électricité (production par des énergies renouvelables et amélioration du mix énergétique);
- la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la chaleur;
- augmenter le taux d'assainissement énergétique des bâtiments de l'ensemble du territoire;
- améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques.

Le plan directeur des énergies devra par ailleurs être mis à jour en 2023-2024 sur la base du renouvellement du bilan énergétique territorial.

La Commune s'est vue renouveler son label Cité de l'énergie GOLD en 2020. Pour la phase actuelle, les principaux projets sont liés à l'atteinte des objectifs ci-dessus et sont les suivants : la réalisation du réseau thermique, le suivi avec optimisation des consommations de nombreux bâtiments du patrimoine communal, la finalisation d'une étude en cours pour l'assainissement des bâtiments les plus énergivores du patrimoine communal et le développement des soutiens octroyés par le fonds pour le développement durable. Malgré des budgets resserrés, la Municipalité entend également continuer à organiser des campagnes de sensibilisation et d'information, notamment au travers de la plateforme La Fourmilière.

3. *La Municipalité dispose-t-elle d'informations sur les engagements des milieux économiques et de l'hôtellerie montreuysiens en matière de réduction énergétique? En effet, nous restons persuadés que si tout le monde doit contribuer de manière active à une réduction d'énergie à court et à long terme, l'économie doit elle aussi contribuer et faire sa part, en particulier dans une région touristique comme la nôtre, contribuer de manière active à une réduction d'énergie à court et long terme, et que les efforts soient socialement acceptables et répartis de manière équitable.*

Aujourd'hui la Municipalité ne dispose pas d'informations précises sur les mesures qui seront prises par les milieux économiques. Elle reste cependant attentive à cette situation et les contacts étroits qu'elle entretient avec ces milieux permettront de les sensibiliser aux défis énergétiques qui nous attendent ces prochains mois. Ce sujet sera notamment à l'ordre du jour du comité de la SICOM demain matin.

La Municipalité compte sur la responsabilité des acteurs économiques pour qu'ils puissent spontanément décider des mesures qu'ils souhaitent prendre et

espère ainsi ne pas à leur imposer ses propres réponses.

La Municipalité rappelle également que l'ensemble des acteurs économiques sont déjà sensibles au développement durable : la destination de Montreux s'implique pour développer un tourisme durable: elle a rejoint le programme «Swissustainable» de Suisse Tourisme et elle fait partie du GDS-Index (Global Destination Sustainability Index).

La commune a également mis en place depuis fin 2011 un programme d'actions «PME & Durabilité» visant à mobiliser les acteurs économiques du territoire communal autour des questions ayant trait à l'énergie et au développement durable et qui met en place des actions régulières. Depuis 2018, en collaboration avec la Promove et la ville de Vevey, Montreux organise des séminaires sur les entreprises durables à l'intention des entreprises de la Riviera. Il y a par ailleurs des subventions dans le fonds pour le développement durable pour l'analyse énergétique thermique et l'analyse électrique des gros consommateurs. Enfin, selon les données 2020, 46% des gros consommateurs du territoire ont déjà signé des conventions d'objectifs d'efficacité avec la confédération ou le canton.

4. *La Municipalité prévoit-elle des mesures pour diminuer l'impact négatif de l'augmentation des prix de l'énergie auprès de la frange la plus pauvre de la population? De même, si des coupures de courant devaient effectivement survenir, la situation de ces mêmes personnes précaires a-t-elle déjà été prise en compte?*

Actuellement, la Municipalité en est au stade d'une réflexion globale dont les axes d'action doivent encore être déterminés. En effet, les éventuelles mesures communales d'aides ponctuelles aux ménages doivent s'inscrire dans la subsidiarité de celles qui seront mises en place par la Confédération et le Canton.

Une possibilité de fonds communal, dont les critères d'attribution seront à préciser, sera à étudier.

De manière plus ciblée sur les économies d'énergie, dans le cadre de son Programme vaudois d'économie d'énergie, le Canton de Vaud a mis en place une subvention pour la mise en place d'opérations éco-logement. Celles-ci visent à réduire la consommation d'énergie dans les immeubles d'habitation en fournissant gratuitement aux locataires des conseils sur la manière d'économiser de l'énergie au quotidien et des équipements efficaces (ampoules LED et économiseurs d'eau notamment). Le potentiel d'économie annoncé est de 10% à 30% de réduction sur les factures d'électricité et d'eau chaude. Cette opération présente égale-

ment l'avantage de toucher des ménages qui ne font pas partie du cercle des personnes déjà convaincues par les questions de transition énergétique.

Au vu de la situation actuelle sur le marché de l'énergie, le Canton de Vaud vient de décider d'augmenter la subvention sur une période limitée et de couvrir 80% des coûts. C'est pourquoi la Municipalité souhaite profiter de cette opportunité et de financer les 20% restants pour la mise en place de ces opérations éco-logements à l'intention des locataires. Le nombre de ménages qui pourront bénéficier de cette opération doit encore être déterminé en fonction du budget disponible.

5. *Notre commune est-elle engagée totalement, ou pour partie de sa consommation, sur le marché libéralisé de l'électricité? Si oui, quelle est le risque financier encouru pour cet hiver et au-delà? Même question pour les acteurs et institutions auxquels la commune participe (CCM SA, VMCV, Casino...)*

La Commune avait décidé, en 2015, de passer trois bâtiments sur le marché libre. Il s'agit de la piscine de la Maladaire, du Collège de Montreux-Est et du parking du marché. Leur consommation représente 30% de la consommation des bâtiments de la Commune. En moyenne, la hausse pour ces trois bâtiments est d'environ un facteur 3 par rapport à 2022 et l'impact budgétaire sera explicité dans le prochain préavis pour le budget 2023.

CCM SA avait également décidé de passer le Centre des Congrès sur le marché libre et le contrat pour 2023 a également été signé en juillet. Même si les prix sont similaires à ceux que la Municipalité a signé, cela représente une hausse proportionnelle plus importante, de l'ordre d'un facteur 8.

Tant pour la Commune que pour CCM SA les hausses sont donc importantes, mais les contrats de fourniture ayant été renouvelés en juillet, la hausse est bien moindre que certaines communes ou entreprises qui ont attendu cette fin d'été pour renouveler leur contrat.

S'agissant des autres acteurs évoqués, il ne nous est pas possible de répondre ce soir et nous tâcherons de nous renseigner. Pour information, bien que le SIGE exploite des bâtiments, notamment les STEP, qui entrent largement dans les critères des grands consommateurs, le Comité de direction avait refusé d'aller sur le marché libre. Pour autant, la hausse des coûts est estimée à 160% par rapport à 2021.

M. Romain Pilloud (SOC)

Je remercie M. Walther au nom de la Municipalité pour ses réponses. Je remercie la Municipalité pour ses réponses et pour les

projets et réflexions municipales en particulier vis-à-vis des ménages de la commune.

10.3. Interpellation de Monsieur Angelo Giuliano: «Economies d'énergie: la Commune de Montreux se prépare-t-elle à mettre le couvercle sur la casserole?»

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette intervention, sous couvert d'un titre en forme de boutade, a pour but d'interpeller la Municipalité au sujet des mesures envisagées au niveau de l'administration communale en vue d'économiser l'énergie durant la période truffée d'incertitudes qui nous attend cet hiver.

Nul besoin de revenir sur les circonstances géopolitiques de la pénurie annoncée, nous pouvons toutefois rappeler au passage que plusieurs communautés publiques en Suisse, à divers échelons, au même titre d'ailleurs que les deux principales enseignes de distribution COOP et Migros, ont déjà communiqué sur les mesures concrètes qu'elles prévoient de mettre en œuvre afin de réduire leur consommation de kilowatts/heure.

En ce qui concerne plus spécifiquement notre commune, les milieux économiques locaux ont été approchés, et il en ressort qu'autant la SICOM (Société Industrielle et Commerciale de Montreux), que la PROMOVE ou la SHMV (Société des Hôteliers Montreux Vevey Riviera) prévoient de donner des recommandations à leurs membres en vue de diminuer leur consommation d'énergie. A titre d'exemple, la SICOM envisage d'inviter les commerces de Montreux à interrompre l'illumination nocturne des magasins plus tôt que ce qui est pratiqué actuellement.

Dès lors, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures afin de réduire la consommation d'énergie de la Commune?
2. Si oui, quelle sont à ce jour les mesures prévues?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à cette interpellation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je considère que mes réponses à l'interpellation «Comment éviter de débrancher la prise?» répondent à votre interpellation.

M. Giuliano est satisfait des réponses de la Municipalité.

10.4. Interpellation de Monsieur Christian Fürst: «Crise énergétique - quelles démarches de notre Municipalité?»

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

La crise énergétique et ses conséquences possibles sur l'ensemble de notre société préoccupent toute la Suisse.

Dans ce contexte, je m'adresse à la Municipalité avec les questions suivantes:

1. A quels différents producteurs la commune de Montreux achète-t-elle son énergie? Comment les prix ont-ils évolué et la commune a-t-elle des accords spéciaux ou des contrats d'achat avec les fournisseurs?
2. Quelles mesures supplémentaires la commune envisage-t-elle pour réduire la consommation d'énergie à court et moyen terme, par exemple dans les domaines suivants:
 - a) Bâtiments publics, piscine, serres
 - b) Eclairage public, panneaux d'affichage lumineux
 - c) Evénements et mobilité
3. Existe-t-il un plan d'urgence en cas de pénurie d'électricité avec coupure du réseau?

Je remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Considérant qu'une grande partie des réponses ont déjà été données dans le cadre de l'interpellation «Comment éviter de débrancher la prise?», je vais apporter un complément en fonction de vos questions:

1. *A quels différents producteurs la commune de Montreux achète-t-elle son énergie? Comment les prix ont-ils évolué et la commune a-t-elle des accords spéciaux ou des contrats d'achat avec les fournisseurs?*

L'ensemble de l'électricité est fournie par la Romande Energie, y compris pour les trois bâtiments évoqués précédemment. Pour les autres vecteurs d'énergie, il serait trop compliqué résumer les fournisseurs. Nous avons seulement trois contrats spécifiques pour les bâtiments évoqués et uniquement

pour l'électricité, le reste pouvant se faire au cas par cas.

2. *Quelles mesures supplémentaires la commune envisage-t-elle pour réduire la consommation d'énergie à court et moyen terme, par exemple dans les domaines suivants:*

- a) Bâtiments publics, piscine, serres
- b) Eclairage public, panneaux d'affichage lumineux
- c) Evénements et mobilité

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, aucunes mesures n'ont encore été prises, par contre, dans les exemples que vous donnez, évidemment qu'il y a déjà des orientations qui sont d'ores et déjà fortement envisagées, comme par exemple les panneaux d'affichages lumineux. D'autres éléments devront être analysés plus finement. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, les bâtiments publics sont déjà chauffés au plus juste et les températures sont déjà baissées en soirée et en week-end.

Concernant la piscine et les serres, une grande partie de l'énergie de chauffage est fournie par le bois de la commune.

3. *Existe-t-il un plan d'urgence en cas de pénurie d'électricité avec coupure du réseau?*

S'agissant des compétences spécifiques pour les communes, comme j'ai eu l'occasion de répondre à la première interpellation, nous devons élaborer des plans de continuité en fonction des scénarios actuellement évoqués. Il s'agit de prioriser ce que nous devons et pouvons maintenir.

Il est clair et le préfet nous le rappelait encore la semaine dernière, qu'en cas de forte pénurie, l'ensemble du dispositif revient aux mains du Canton et de ses forces de sécurité. Il est très difficile de répondre à ce stade à ce genre de questions, car le scénario varie tellement, entre rien ne va se passer, des petites coupures ou des black-out prolongés. En fonction de la gravité de la situation, la commune devra céder ses responsabilités aux organes supérieurs. J'espère que la Municipalité a répondu aux questions.

M. Fürst est satisfait des réponses de la Municipalité.

10.5. Interpellation de Monsieur Mathieu Ehinger: «Zones réservées et PACOM, suite du programme?»

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues,



Très Chère cliente, très Cher client,

La Cave Vevey-Montreux a le plaisir de vous informer des prochains évènements où nous serons présents :



« La Foire aux Vins » de Vevey du **17 au 19 novembre 2022**. Stand n°19



Le salon « Goûts & Terroirs » à Bulle du **30 novembre au 4 décembre 2022**,
rabais exceptionnel de 10% à 40% sur une sélection de vins. Stand n°18



Le « Marché de Noël » de Montreux du **18 novembre au 24 décembre 2022**.
Stand n°1 sous le marché couvert avec de belles découvertes pour vous !

Nous serions ravis de vous y retrouver pour partager un verre en votre compagnie.

Meilleures salutations.

Vos Amis de la Cave Vevey-Montreux

« Qui sait déguster ne boit plus jamais de vin mais goûte des secrets. »

Salvador Dali

JAUQUET SA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ**

(021 / 963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch



elcomel

Electricité • Téléphonie • Informatique

Rte de Brent 13C • 1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch

www.babord-tribord.ch

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino

Tél. 021 963 13 14

Continental
The Future in Motion

Electro'Dep Sàrl

Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch



SEGURIMMO
Régie Immobilière

**Gérance d'immeubles - Administration PPE
Mise en valeur - Rénovation - Vente/Achat**

Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne - 021 311 53 23

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux - 021 652 61 83

www.segurimmo.ch - info@segurimmo.ch



Official Partner

Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux

Avenue du Casino 50

1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54

Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch

Metal Assistance SA

**Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres**

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve

Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve

Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

PCL
TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1^{ère} commande
-20%



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **25** ans d'expérience

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

Profitez de cette dernière chance!
**Cet emplacement
est libre pour 2023**

Renseignements et prix: 079 210 59 49 ou
infoville@bluewin.ch

Etienne Rouge Terrassement Sarl
Pelle Araignée | Transports
Zone Industrielle D141
1844 Villeneuve
T: 079 674 78 46 F: 021 960 43 85
info@erouge.ch www.erouge.ch


G pro-immo

G-Pro-Immo Sàrl
Av. des Alpes 35
Case postale 1240
1820 Montreux

T. +41 21 962 89 00

gproimmo.ch

Vos solutions immobilières sur-mesure

Clin d'



L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe
à votre service!

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



Pharmacie
Holistique

Votre pharmacie de proximité du quartier
des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en
médecines naturelles



Consultation en Homéopathie
Et Micro-nutrition
Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

GAUMANN

Produits personnalisés • Articles mono-usage
Produits d'entretien & nettoyage
Articles pour l'entretien & nettoyage
Hygiène • Papier en gros • Fournitures diverses

Rte Industrielle 2 | Case postale 48 | 1806 St-Légier
T +41 21 943 01 43
F +41 21 943 01 46
info@gaumann.ch



BABORD-TRIBORD

Une croisière au

Marché de Noël



comme jamais vous ne l'avez vue!
Laissez-vous emporter le long des quais
devant les chalets de Noël
pendant 2 heures
de jour comme de nuit.



En option: huîtres et champagne du restaurant La Rouvenaz

De 1 à 8 personnes

Prix et renseignements: 079 210 59 49 - E-mail: babord-tribord@bluewin.ch

J

• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

Il y a un peu plus de deux ans, le postulat "L'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)" a été approuvé par une large majorité du conseil.

Ce postulat demandait l'établissement d'un nouveau PGA dans les deux ans. C'est donc aujourd'hui ! ...Il semble que l'on en est loin...

En 2021, par le préavis 03/2021, le conseil communal a octroyé un crédit pour la première phase d'étude en vue de l'élaboration du nouveau PACom. Un rapport sur l'état du surdimensionnement de notre commune devait nous être transmis à la fin de l'année 2021. Ce préavis devait également répondre au postulat Filippone.

En parallèle, un des seuls outils restant pour l'aménagement du territoire de notre commune, le plan des zones réservées, a été élaboré puis mis à l'enquête. Ce plan a été validé par notre conseil le 2 mars 2022.

Lors des travaux de commission, il avait été articulé que le plan des zones réservées allait être soumis au canton avant l'été 2022.

Pour finir, lors de la séance d'information du 14 juin concernant la situation des études et processus participatif, le planing proposé mentionnait l'organisation d'ateliers participatifs en septembre ainsi que l'établissement d'un cahier des charges en octobre/novembre pour un appel d'offres d'accompagnement du PACom lancé en fin d'année. À ce jour et à notre connaissance, aucune information n'a été reçue concernant les ateliers participatifs.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

1. Est-ce que la décision formelle validant le plan des zones réservées a déjà eu lieu?
 - a. Si oui, y a-t-il eu des recours, et combien?
 - b. Sinon, quand est-ce que la décision est prévue?
2. Avez-vous eu un retour du canton sur les chiffres d'habitants-emplois proposés par la Municipalité? Si oui, quel est le retour du canton à ce sujet?
3. Est-ce que le rapport du bureau DOLCI est terminé et si oui, quand pourrions-nous en avoir une copie?
4. Quand est-ce que les ateliers participatifs, prévus en septembre, auront-ils finalement lieu?
5. Confirmez-vous qu'un appel d'offres en procédure ouverte sera lancé pour l'accompagnement de l'élaboration du PACom?

6. Si oui, quand est-ce que cet appel d'offres sera lancé et quand débiteront les prestations de ce mandataire?

7. Le délai pour la publication d'un projet de PACom en 2024, comme mentionné lors de notre séance de février est-il toujours d'actualité?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. *Est-ce que la décision formelle validant le plan des zones réservées a déjà eu lieu?*
 - a. *Si oui, y a-t-il eu des recours, et combien?*
 - b. *Sinon, quand est-ce que la décision est prévue?*

Non, mais selon les informations reçues de la DGTL hier, l'approbation cantonale devrait être notifiée cette semaine encore. On connaîtra le nombre de recours d'ici la fin octobre.

2. *Avez-vous eu un retour du canton sur les chiffres d'habitants-emplois proposés par la Municipalité? Si oui, quel est le retour du canton à ce sujet?*

Nous avons eu cet après-midi même une séance avec la DGTL afin de clarifier les échanges précédents. Il en ressort que le Canton valide la démarche pour le périmètre hors-centre.

S'agissant du périmètre de centre, la DGTL confirme que la volonté du Canton est toujours de favoriser la densification dans les secteurs urbains, en conformité avec son Plan Directeur et ses effets sur l'agglomération Rivelac. Le Canton ne semble ainsi pas vouloir imposer de plafond, attendant que les aspects strictement urbanistiques et qui découlent de la LAT définissent la future affectation du sol de ce périmètre.

3. *Est-ce que le rapport du bureau DOLCI est terminé et si oui, quand pourrions-nous en avoir une copie?*

Le rapport est terminé et nous attendions un retour formel du Canton. Suite à la séance de ce jour, la publication de ce rapport et une communication d'accompagnement pourront être proposées à la Municipalité. Le rapport pourrait donc vous être remis pour la prochaine séance du Conseil communal.

4. *Quand est-ce que les ateliers participatifs, prévus en septembre, auront-ils finalement lieu?*

Nous attendions la séance avec la Canton pour affiner les questions qui pourraient

être abordées lors de ces ateliers. Suite à la séance de ce jour, nous pouvons déjà vous communiquer que le premier atelier aura lieu le 6 octobre et qu'une deuxième séance est prévue le 10 novembre. L'invitation partira ces prochains jours.

5. *Confirmez-vous qu'un appel d'offres en procédure ouverte sera lancé pour l'accompagnement de l'élaboration du PACom?*

Oui

6. *Si oui, quand est-ce que cet appel d'offres sera lancé et quand débiteront les prestations de ce mandataire?*

Idéalement et moyennant l'acceptation d'un préavis pour le financement de la démarche, au premier trimestre 2023.

7. *Le délai pour la publication d'un projet de PACom en 2024, comme mentionné lors de notre séance de février est-il toujours d'actualité?*

Les Zones Réservées sont valables jusqu'en 2028 au maximum et il est impératif de publier un PACom avant ce terme. La Municipalité entend avancer au mieux, mais rappelle que les délais dépendent de nombreux facteurs, notamment le Canton et de l'Agglomération Rivelac. Néanmoins, la Municipalité entend pouvoir publier un PACom avant cette date limite. Merci pour votre attention.

M. Ehinger est satisfait des réponses de la Municipalité.

10.6. Interpellation de Monsieur Kelvin Kappeler: «Le danger d'un mauvais placement des bandes cyclables»

M. Kelvin Kappeler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En rentrant au sein de ce conseil communal, s'il existe bien un sujet qui pousse à la divergence, et dont je m'y attendais (il faut se le dire), c'est celui de la mobilité.

La mobilité se présente sous la forme de plusieurs moyens de transport: la voiture, les transports en commun, et enfin, la fameuse: et non, à ma plus grande déception, ce n'est pas le roller, mais bien le vélo.

Au fil du temps, effectivement les routes de la commune ont commencé à incorporer des bandes cyclables. On les reconnaît facilement par leur simple bande jaune et c'est à peu près tout. En me déplaçant dans la commune, j'ai remarqué à quel point certains aménagements pouvaient être dangereux.

Par exemple, si nous prenons cette photo (Route du Zéphire):



Si vous êtes en voiture, instinctivement vous ne roulez pas sur la bande cyclable. Mais si vous ne le faites pas, la voiture en

face ne pourra pas croiser. De plus, vous monterez sur le côté gauche de la route, ce qui implique une mauvaise visibilité pour ceux qui sont sur la route à gauche.

Si vous êtes en voiture, il faudrait donc rouler directement sur la bande cyclable. Quel est donc l'utilité de cette bande mise à part l'augmentation du danger?

Alors fort heureusement, cette route n'est pas la plus fréquentée, mais qu'en est-il dans 5 ans? Ou si un jour une déviation devra passer par cette route?

Je considère cet aménagement dangereux autant pour les cyclistes, les piétons et les voitures.

Mes questions sont donc les suivantes:

1. Avant d'installer une bande cyclable, est-ce qu'il y a une analyse des risques, et une prise en compte de l'utilité de la bande?
2. Est-ce que le but de la commune sur le long terme est de mettre des bandes cyclables sur l'ensemble des routes?
3. Combien coûte à la commune l'installation d'une bande cyclable sur une route?

Je tiens à préciser: je ne suis pas contre les bandes cyclables. Les bandes cyclables utilisées sur de larges routes fréquentées où les vélos sont nombreux sont nécessaires pour la sécurité et la fluidité du trafic. Mal conçues, et l'effet inverse se produit malheureusement.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ces réponses. Merci

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond de la manière suivante aux trois questions :

1. *Avant d'installer une bande cyclable, est-ce qu'il y a une analyse des risques, et une prise en compte de l'utilité de la bande?*

A l'instar des autres travaux routiers, les bandes cyclables sont étudiés en se référant aux normes professionnelles en vigueur. Les projets sont soumis au Canton qui est l'autorité compétente pour valider les projets routiers.

2. *Est-ce que le but de la commune sur le long terme est de mettre des bandes cyclables sur l'ensemble des routes?*

Super LOTO

Vendredi 13 janvier

Abonnements
Traditionnels !
Cartons agrafés !

2023

Salle Pierrier Clarens 20h

FSG Montreux – Montreux-Volley
CMMC et Rapid Montreux



**Pour les fêtes, la plus belle fabrique
à souvenirs s'ouvre à vous.**

VOTRE RÉVEILLON DÈS CHF 95.-



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

Non, la réalisation du réseau cyclable sur la commune répond à un certain nombre de dispositions qui fixent le cadre légal et l'orientation de l'évolution du réseau routier et de la mobilité douce. Nous pouvons citer notamment l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres acceptés en votation populaire en 2018, le plan directeur cantonal, la stratégie vélo 2035 du canton de Vaud de 2021. Au niveau communal nous rappellerons également le postulat de M. François Grand et Consort, intitulé «pour la réalisation commune, à Villeneuve, Veytaux, Montreux, la Tour-de-Peilz d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac» voté par votre autorité le 18 novembre 2020. Également l'état des lieux du réseau cyclable de notre commune dévoilé lors du préavis 30/2020 et voté par votre autorité le 3 février 2021. Préciser aussi que tout itinéraire cyclable ne se matérialise pas sous la forme d'une bande cyclable, il faut considérer les zones à trafic modéré, les zones 30, contresens cyclables et les chemins alternatifs.

L'objectif est de viser un réseau structurant, sécurisé et efficace, permettant une complémentarité efficiente des modes de transport.

- Combien coûte à la commune l'installation d'une bande cyclable sur une route?

Lignes jaunes: CHF 5.- à 10.- le mètre; le pictogramme vélo: CHF 50.-. J'espère que ces réponses vous satisfont M. l'interpellateur.

M. Kelvin Kappeler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis mitigé sur un point, est-ce que selon vous, même d'après tous les cadres légaux mis en vigueur, la route que je viens de montrer en exemple vous semble sécurisée et normale?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cet aménagement a été réalisé selon les prescriptions en vigueur. Il ne nous est évidemment pas possible de vous garantir une sécurité absolue.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de l'installation de cette bande cyclable, il y avait eu une discussion au moment de la réfection de la route du Zéphyr dans la commission de circulation, ainsi que dans le projet proposé par la Municipalité. La Municipalité de l'époque avait précisé que cette bande était mise, car à la base une bande cyclable est indicative, elle sert à montrer qu'il peut y avoir des cyclistes, dans le cas présent cette bande est là pour cet effet-là, si un cycliste monte la route du Zéphyr lentement, cela indique aux automobilistes, durant leur progression, qu'ils doivent faire attention au fait qu'ils peuvent tomber sur un cycliste qui roule lentement. Il n'y a pas d'interdiction de rouler sur une bande cyclable, à l'inverse de la piste cyclable.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole car cela contredit ce que nous avons vécu ces dernières semaines. La route des anciens Moulins, c'est depuis la maison Visinand qui descend à la caserne en sens unique, vous avez fait une piste cyclable qui a survécu une semaine et après la signalétique a été supprimée. Si le Canton dit oui, pourquoi mettre en place une piste et la supprimer. Merci pour la réponse?

M. le Président

Merci M. Hunziker, si vous souhaitez poser des questions à la Municipalité il existe le point 10 de notre ordre du jour de ce soir et il vous fallait développer une interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Petite intervention technique en tant que coordinateur de la sous-commission de la salle du Conseil pour la CCO. J'aurais voulu vous annoncer 100% de réussite, mais la salle du Conseil n'a pu bénéficier que d'une partie d'un réaménagement technique. Il n'y a plus besoin de tirer un câble réseau entre la tribune et la régie et de plus la salle est maintenant séparée de l'installation du collège. Pour ce qui est de la caméra et de l'amélioration de l'affichage, une partie a été faite et pour le reste, Technicongrès nous ayant annoncé la pénurie de composants électroniques, il faudra attendre l'année prochaine. Les améliorations suivent, mais ce n'est pas terminé.

J'en profite pendant que j'ai la parole pour féliciter M. Büchler pour sa première séance qu'il a fort bien menée.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Géraldine Torchio (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais juste vous annoncer et vous rappelez que ce week-end il y a la fête de Clarens, de vendredi à dimanche soir si vous passez dans le coin, cela vaut la peine de venir jeter un œil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, merci également de ramasser vos bouteilles de PET afin que ces dernières se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 22h48, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022.
La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.



Ensemble vers un avenir durable

energiapro.ch

Saviez-vous que
le gaz naturel que les
habitants de la Riviera
consomment est
100% neutre en CO₂ ?

Renseignez-vous sur les trois projets
soutenus par Energiapro en insérant
le n° de tracking 01-19-274431
sur myclimate.org.



Une société du groupe HOLDIGAZ.



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

www.wider-sa.ch

PRODUITS LOCAUX & RESTO-BAR

MARCHE DES HALLES PLANCHAMPS SA

UN GRAND CHOIX DE PRODUITS LOCAUX



Fromagerie



Poissonnerie



Boucherie



Boulangerie



Fruits et légumes

RESTO-BAR

Horaires:

Lu-Me: 9h-18h30

Je-Ve: 9h-23h

Sa: 8h-23h

Di: 10h-15h

Tél.: 024 481 85 75

HORAIRES:

**Du lundi au vendredi:
9h-18h30**

Samedi: 8h-16h

NOUS TROUVER:

**Chemin des Cibleries 5
1896 Vouvry**

Tél. 024 481 60 70

www.traiteurplanchamp.ch

